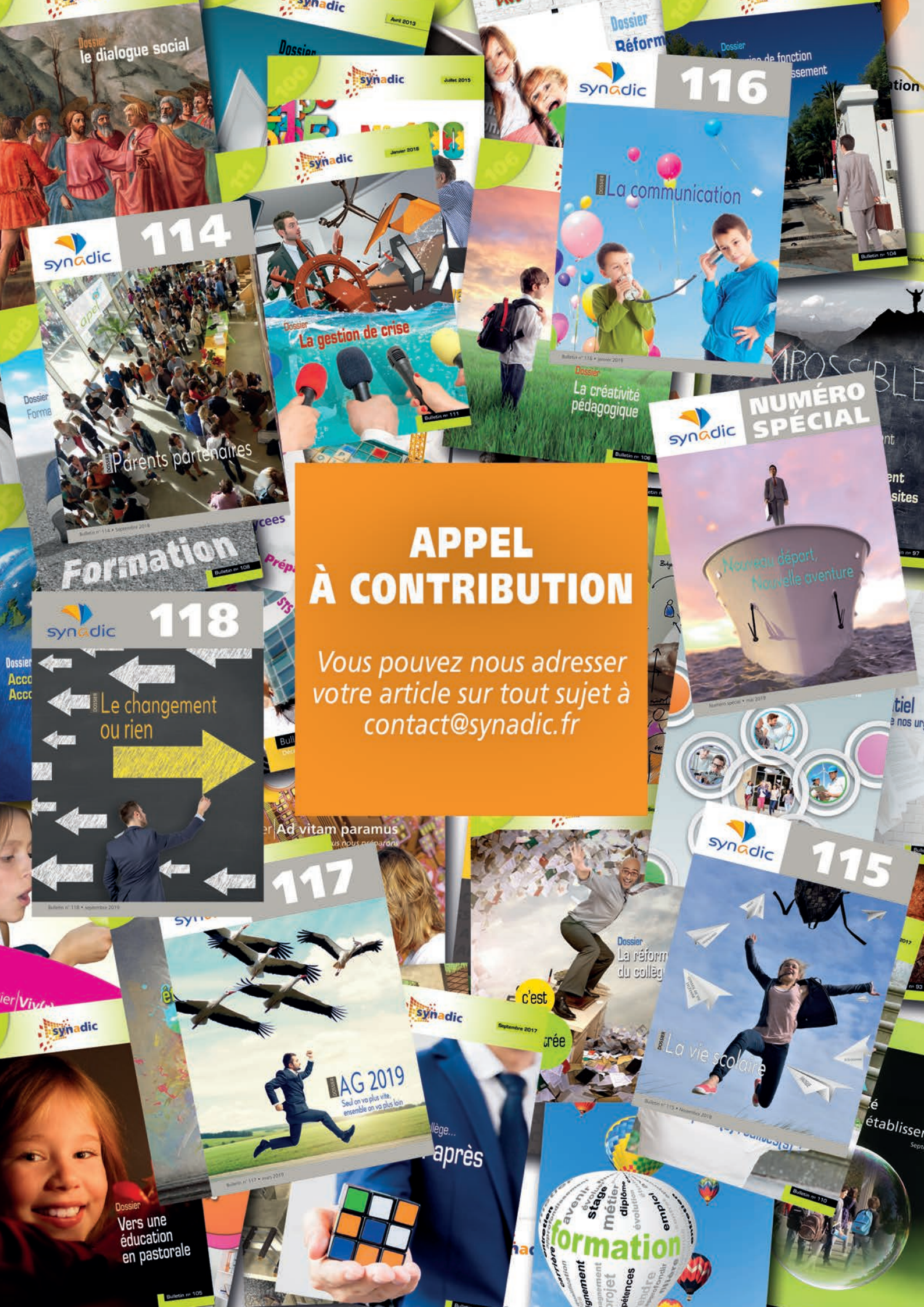


DOSSIER

La responsabilité en partage





APPEL À CONTRIBUTION

Vous pouvez nous adresser
votre article sur tout sujet à
contact@synadic.fr

Dossier
le dialogue social

synadic Avril 2013

Dossier
115

synadic Juillet 2015

Dossier
116

synadic

La communication

Dossier
117

synadic

La gestion de crise

synadic 114

Parents partenaires

Formation

Dossier
111

synadic

La créativité pédagogique

Dossier
110

synadic

NUMÉRO SPÉCIAL

Nouveau départ, Nouvelle aventure

synadic 118

Le changement ou rien

synadic 117

Ad vitam paramus

synadic 115

La vie scolaire

synadic 110

Vers une éducation pastorale

synadic 112

AG 2019

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin

synadic 113

La réforme du collég

synadic 116

La formation

synadic 110

La formation

Édito	
■ Bertrand VAN NEDERVELDE	2
Dossier: La responsabilité en partage	
■ Le chef d'établissement et le Président de l'Ogec – Roland VEUILLEPEAU	4
■ Le partage des responsabilités administratives – <i>Propos recueillis par Bruno RISPAL</i>	8
■ La responsabilité en partage ? – Anne GAXOTTE, Emmanuel TILMONT	10
■ ... Au coeur du pilotage des ensembles scolaires - Jean-Jacques ERCEAU.....	12
■ Pourquoi une coordination partagée ? – Véronique ESCULIER, Luc JOLY	16
■ Titre de coordinateur – Anne VALETOUX	18
■ Un coordinateur pédagogique pour quelle mission ? – Guilaine BREELE	20
■ Parents, de quelle responsabilité parlons-nous ? – Gilles DUPONT	21
■ Adjoint en pastoral scolaire – Raphaël THOMASSIN	24
■ Élèves Responsables – Salomé, Émilie et Loïc	28
■ Responsabilité en partage au lycée technologique – Virginie SCHOEN	30
■ Le Conseil de Vie Lycéenne – Antoine SPINNEWYN	32
■ L'école de l'hospitalité – Marc BOUCHACOURT	34
Chef d'établissement	
■ Speakons français! (<i>causons french!</i>) – Bruno RISPAL	36
■ Éduquer, c'est-à-dire ? – Louis LOURME, <i>propos recueillis par Bruno RISPAL</i>	38
Pédagogie	
■ Réponses aux questions sur la voie professionnelle – Myriam GIRET, Jean-Marc PETIT, Yves RUELLAN	39
■ Veille pédagogique	44
Grand entretien	
■ Entretien avec Michel DEBRÉ – <i>propos recueillis par Bruno RISPAL</i>	45
Billet d'humeur	
■ L'écho des savanes scolaires ou le monde d'Anne-Sophie – Anne-Sophie Houppas	50
Évangéducation	
■ Comment vivre « Christus vivit », les jeunes se racontent en vidéo – Raphaël THOMASSIN	52
■ Le Pape François lance le Pacte éducatif – Raphaël THOMASSIN	54
■ Le quotidien (re)traité – Patrick BARON	58
Le Synadic à votre service	
■ Recette : Tarte au potimarron et roquefort	60

Édito

Madame, Monsieur, chers collègues,

Le thème du dossier de ce Bulletin, la responsabilité en partage, fait, évidemment, écho aux récents travaux de l'enseignement catholique sur le sujet. Le 28 juin dernier, le CNEC (Comité National de l'Enseignement Catholique) a voté un texte d'orientation, fruit de toute la démarche du Réenchantement qui nous mobilise depuis plusieurs années.

Dans nos colonnes, vous lirez différentes expériences, des témoignages, des récits. Je vous invite à les laisser résonner en chacun de vous : les bonnes idées des uns peuvent souvent en donner aux autres...

Il y a quelques jours, à Montrouge, les délégués régionaux et départementaux (DRA/DD) du Synadic étaient réunis. À cette occasion, j'ai pu m'exprimer sur la différence que je vois entre « responsabilités partagées » et « responsabilité en partage ».

Dans le premier cas, n'aurions-nous pas la tentation de morceler les tâches, de confier des morceaux de responsabilité à tel ou tel, dans un souci, certes louable, de piloter nos établissements grâce aux délégations ? Au bout du compte, les collaborateurs à qui nous les confierions y verraient-ils clairs sur les modalités d'exercice et de rendre compte ?

Au contraire, lorsque la responsabilité est en partage, elle me paraît renvoyer à un établissement dans lequel chacun, de l'enseignant à la personne de service en passant par le cuisinier et l'APS, a sa place, toute sa place, et peut contribuer à la bonne marche de l'ensemble, dans la confiance. Il s'agit ici d'un mode de pilotage qui va nous demander davantage d'énergie, une attention de tous les instants pour ne laisser personne en route, des efforts pour expliciter notre mode de pilotage, une réelle participation de tous. Sans oublier le souci quotidien de vivre tout ceci à la lumière des valeurs

évangéliques qui sont les nôtres. Si vous avez lu attentivement le document du CNEC, vous retrouvez dans mes propos ses orientations principales.

Ceci ne peut s'envisager que dans la confiance. Lorsque Pascal BALMAND, dans la conclusion de sa préface, invite l'école catholique à avancer au large, il suggère que nous nous y mettions tous, sans que personne ne reste sur le rivage. Depuis longtemps, et à plus forte raison depuis notre AG 2019, nous le savons : ensemble, on va plus loin.

Dans quelques semaines, nous allons pouvoir nous retrouver pour l'AG 2020. Cette année, nous avons souhaité développer le thème de la bienveillance. Ce sera, peut-être, l'occasion de sortir de tout ce que ce mot peut véhiculer de lourdeurs, de portes ouvertes enfoncées et de lieux communs, pour revenir à son sens principal qui nous invite à « bien veiller » sur les autres, sur l'autre, qu'il soit jeune ou adulte.

Ce sera, probablement, l'occasion de repartir avec des idées, des pistes à creuser, à tester.

Ce sera, certainement, l'occasion de partager ensemble de beaux moments.

Je souhaite que ce numéro du Bulletin puisse vous accompagner au mieux dans le quotidien de votre mission, qu'il vous informe et vous détende et, pourquoi pas ? qu'il vous fasse sourire.

Avec le conseil d'administration, nous aurons le plaisir de vous retrouver lors de l'Assemblée Générale à venir.

*Bertrand VAN NEDERVELDE,
Président du Synadic*



Dossier

La responsabilité en partage

La responsabilité en partage

Le chef d'établissement et le Président de l'Ogec

La chance de l'enseignement catholique: la responsabilité en partage, c'est-à-dire un exercice singulier de la responsabilité première du chef d'établissement qui s'appuie sur l'Ogec et plus particulièrement sur son Président.

J'ai répondu à l'aimable sollicitation du chef d'établissement où je suis simple administrateur de l'Ogec d'écrire ces quelques lignes pour exprimer mon point de vue sur la manière dont l'enseignement catholique est organisé et sur le fonctionnement de cet attelage à la tête de l'établissement que constituent le chef d'établissement et le président de l'Ogec.

Aujourd'hui à la retraite, cela fait quarante et un ans que je suis au service de l'enseignement catholique, comme membre bénévole d'Ogec et j'ai ainsi pu côtoyer et observer au quotidien les évolutions de l'enseignement catholique, surtout depuis les manifestations de 1984, c'était il y a trente-cinq ans, déjà !

Je suis également élu au Conseil d'administration de la Fnogec où je suis en charge de la médiation

et de la résolution des conflits surgissant dans les établissements entre l'Ogec et le chef d'établissement. Ce qui me permet de bien connaître comment se passent les choses, surtout quand elles se passent mal ! Mais soyons clairs, je n'interviens que dans trois ou quatre Ogecs par an, sur un total de plus de cinq mille. C'est donc que dans la quasi-totalité des établissements d'enseignement catholique de France, les choses se passent plutôt bien.

Je commencerai par le rappel d'évidences sur la place de chacun dans l'enseignement catholique. L'originalité de l'enseignement catholique tient à ce qu'il constitue la contribution vivante et visible de l'Église au service de l'éducation de la nation. Et tout naturellement, ce sont les évêques, les représentants de l'Église, qui en déterminent les principes et les règles de fonctionnement, résumés dans un document, le « statut de l'enseignement catholique », que la Conférence des Évêques de France a adopté le 18 avril 2013.

Au niveau diocésain, chaque évêque décline ses orientations dans le cadre de la pastorale d'ensemble de son diocèse et il confie au directeur diocésain, qui est son délégué épiscopal et qu'il a choisi, la responsabilité de diriger et de faire vivre au quotidien l'enseignement catholique, tel qu'il le souhaite.



Et le directeur diocésain nomme, au nom de l'évêque, le chef de chaque établissement catholique dont il exerce en son nom la tutelle, en lui indiquant dans une lettre de mission ce que l'Église attend de lui.

Chaque école constitue ainsi une communauté éducative qui rassemble tous les acteurs qui y participent, autour du chef d'établissement qui en est le responsable. Tous ensemble, ils mettent en œuvre le projet éducatif de l'établissement, qui s'inscrit dans les orientations diocésaines.

Il s'agit bien entendu des élèves, des enseignants et du personnel scolaire, ou de la communauté paroissiale quand elle est présente. Il s'agit aussi des membres des associations qui aident à la vie de l'établissement, et en particulier de l'Apel et de l'Ogec.

Le rôle de l'Apel est de favoriser l'exercice de la responsabilité des parents dans l'éducation de leurs enfants, en prenant en compte la diversité et les attentes des familles et le projet éducatif de l'établissement qu'elle s'emploie à faire accepter et à promouvoir.

L'organisme de gestion de l'établissement (l'Ogec) est une association composée de bénévoles volontaires, qui a un rôle différent. Il porte en effet la responsabilité de gestion économique, financière et sociale de l'établissement, aux côtés du chef d'établissement qui l'a ouvert et le dirige et auquel il donne les délégations nécessaires à sa mission.

Cette organisation en Ogec a été rendue nécessaire par la loi Debré de 1959, qui a contractualisé les rapports entre l'État et les établissements catholiques. L'Église a fait le choix d'une personne juridique indépendante pour signer le contrat avec l'État, aux côtés du Chef d'établissement. Ce fut l'Ogec, une association sans but lucratif, qui est devenue le support juridique de chaque établissement catholique et qui est, juridiquement, l'employeur des personnels salariés de l'établissement.

L'Ogec reconnaît dans ses statuts le statut de l'Enseignement catholique et le caractère ecclésial de l'école sous la tutelle du directeur diocésain ou du délégué de la congrégation qui en est membre de droit.

Cela étant, les évêques reconnaissent en retour aux bénévoles des Ogecs une place spécifique, en raison de la responsabilité juridique et des fonctions qu'ils assument, en soulignant qu'elles sont exercées de manière désintéressée et pour un temps déterminé, ce qui signifie qu'on n'a pas vocation à rester membre de l'Ogec « ad vitam aeternam ».

En clair, les membres de l'Ogec doivent être des bénévoles ayant de l'expérience, c'est pourquoi on y rencontre beaucoup de retraités, en mesure d'apporter pour une période donnée une aide précieuse dans des domaines dont on a besoin dans un établissement catholique. Cela explique que ces bénévoles n'ont pas ou plus nécessairement d'enfants scolarisés dans l'établissement, compte tenu de leur âge.

J'ai pris du temps à exposer le fonctionnement de nos structures, tel que l'ont voulu nos évêques. Cela permettra de mieux répondre à la question qui intéresse certainement beaucoup de monde, et en premier les chefs d'établissement : Quelles doivent être les relations entre le chef d'établissement et son OGEC ?

Ce qui compte le plus, de mon point de vue, c'est l'importance du travail en confiance entre le chef d'établissement et l'Ogec, et particulièrement son président.

Comme je l'ai dit, l'Ogec a juridiquement un rôle essentiel : il est le cosignataire du contrat avec l'État, il est l'employeur de tous les personnels, y compris le chef d'établissement dont il signe le contrat et auquel il donne les délégations nécessaires à l'exercice de sa mission, il a la responsabilité financière de l'établissement, c'est-à-dire que c'est lui qui appelle les cotisations et règle les dépenses. Et enfin, c'est lui qui met en

Les évêques reconnaissent aux bénévoles des Ogec une place spécifique, en raison de la responsabilité juridique et des fonctions qu'ils assument, en soulignant qu'elles sont exercées de manière désintéressée et pour un temps déterminé.

œuvre, en lien avec le propriétaire, les projets, notamment immobiliers de l'établissement, depuis le dépôt du permis de construire d'un bâtiment, jusqu'à son financement.

Mais ce travail, l'Ogec ne le fait pas seul. Il est partagé entre deux personnes.

Au quotidien, c'est le chef d'établissement qui assure avec la responsabilité pastorale, la charge éducative, pédagogique administrative et matérielle de l'établissement grâce à la délégation que lui accorde l'Ogec en conseil d'administration.

Les décisions ayant un impact sur la gestion, comme le recrutement ou le licenciement de personnels, le suivi des comptes ou les projets immobiliers ou autres sont discutées et arrêtés par le conseil d'administration, auquel est toujours invité le chef d'établissement.

L'on mesure ainsi la nécessité de contacts fréquents, pour ne pas dire permanents, entre le chef d'établissement et le président de l'Ogec pour faire vivre cette « dualité » de fonctions et ce « pilotage

en tandem ». Ce qui nécessite une confiance entre les deux personnes en charge de ces responsabilités, ce que j'ai toujours pu constater dans les différents Ogec ou j'ai siégé.

Certes, j'ai aussi rencontré, à l'occasion des médiations que je conduis pour la Fnogec, de rares cas de dysfonctionnement, dus à une mauvaise compréhension de leur rôle par certains présidents, qui, prenant au pied de la lettre le statut des associations de la loi de 1901, se considéraient comme les « patrons » de l'Ogec, ayant dès lors autorité sur le chef d'établissement, ce qui pouvait les conduire à leur refuser toute délégation.

Ce n'est pas ce qui ressort du statut des Ogec, qui reconnaissent l'autorité de l'évêque et du directeur diocésain. La Cour d'appel d'Orléans a eu l'occasion de le rappeler en 2017, en validant la mise sous tutelle d'un Ogec par l'évêque et la destitution d'un bureau qui dysfonctionnait.

Il peut arriver également que le chef d'établissement n'ait pas en face de lui un Ogec en capacité de fonctionner, notamment dans les petits établissements. Il doit alors faire face, comme il peut, et je le comprends. Néanmoins notre réseau est en mesure d'accompagner ces établissements et je pense que de telles situations sont peut-être le signe avant-coureur de la disparition de cet établissement, qui n'aura plus réellement de raison d'être comme établissement catholique.

On mesure la nécessité de contacts fréquents, entre le chef d'établissement et le président de l'Ogec pour faire vivre cette « dualité » de fonctions et ce « pilotage en tandem ».



On retrouve cette organisation « duale » au niveau départemental, avec la direction diocésaine dirigée par le directeur diocésain et l'Udogec, dirigée par son président, représentant élu par tous les Ogecs du département.

Là aussi, la confiance entre les responsables doit être la règle, ce qui passe par le respect de l'autre structure.

Or, je constate que ce n'est plus nécessairement partout le cas aujourd'hui, des directions diocésaines ayant décidé de se passer de l'Udogec, en centralisant toutes les activités notamment financières à la direction diocésaine.

Ce schéma est de mon point de vue totalement en contradiction avec le « statut de l'enseignement catholique » de 2013 et conduira inévitablement à de graves difficultés pour l'avenir de l'enseignement catholique dans ces diocèses.

Je prie pour que les évêques concernés prennent conscience que la soif du pouvoir et les rivalités qu'elle entraîne n'ont pas vocation à devenir la marque de l'enseignement catholique ni à remplacer le respect des institutions et des personnes prévu par le « statut ».

En conclusion de cette présentation toute personnelle, je voudrais dire le plaisir et la chance que l'on a de travailler au quotidien en Ogec avec les chefs d'établissement pour confronter les points de vue, dans l'intérêt de l'établissement et de ses élèves.

Je retrouve le même intérêt de discuter avec leurs représentants à l'Udogec ou à la Fnogec, où ils participent également au conseil d'administration.

*Roland VEILLEPEAU,
administrateur OGEC,
trésorier UDOGEC et membre FNOGEC*



Le **partage** des **responsabilités** administratives

Dans le collège où elles exercent, Sundy CORTEZ est secrétaire de direction, Stéphanie LEBLANC, attachée de gestion. Face à l’affiche de la Semaine du réenchantement, elles ont choisi l’une des dix pistes de réflexion mises en exergue et la font résonner dans leur vie professionnelle.

Stéphanie LEBLANC : Je choisis « *Faire confiance : être responsable, c’est donner à l’autre un réel espace de liberté, de créativité et d’initiative* ».

Cette phrase me renvoie à la confiance qu’on me porte, sans vouloir pour autant dire que je ne fais pas confiance... Je me sens assez libre d’organiser mon temps et on laisse beaucoup de place à mes prises d’initiatives.

De mon côté, je peux faire confiance, en fonction de la personne qui est en face de moi, évidemment. Je considère que ce n’est pas une valeur spécifiquement attachée à l’enseignement catholique ; elle pourrait se retrouver de la même manière en entreprise. C’est davantage une question de personne.

Sundy CORTEZ : Je choisis « *Témoigner : être responsable, c’est une attitude, une façon de faire* ».



et une manière d'être qui se nourrissent d'abord d'une intériorité ».

C'est une manière d'être, une attitude au quotidien, de ma part comme de celle des autres. Dans mes activités d'accueil, je pense représenter une partie de l'image de l'établissement. J'essaie de travailler dans la bienveillance, avec le sourire, de comprendre les demandes de chacun. Certains diront que c'est lié à l'enseignement catholique ; j'y vois aussi de la conscience professionnelle.

**Si j'aime mon travail,
c'est aussi parce
qu'on sait
me faire confiance.**

S.L. : On a surtout la chance d'avoir un directeur qui nous fait confiance. C'est quelque chose que je n'avais pas forcément vécu dans mes emplois précédents. C'est un des atouts du poste que j'ai aujourd'hui. Si j'aime mon travail, c'est aussi parce qu'on sait me faire confiance.

S.C. : C'est également le fait de travailler en équipe. On a tous des responsabilités mais on les gère bien mieux ensemble.

S.L. : Il est plus facile, et plus confortable, de bien s'entendre pour se donner des coups de main. Ça



permet d'être plus serein dans son poste, de se soutenir quand l'une ou l'autre a un coup de mou... C'est la confiance partagée qui permet cela.

S.C. : Finalement, je trouve qu'on rentre dans toutes les cases des phrases de l'affiche! On partage, on prend soin les uns des autres, on sait prendre des risques... On ne peut pas être chacun dans son coin, à ne penser qu'à soi. Au bout du compte, ça rejoint bien le côté catholique!

En bas de l'affiche sur la responsabilité en partage, il est écrit: « À vivre sans modération toute l'année ». C'est vrai: la confiance ne varie pas selon les périodes!

S'il n'y a pas de partage, ce n'est pas constructif, on n'avance pas.

S.L. : Je ne vois pas, non plus, comment on peut prendre des responsabilités en restant seul dans son coin. S'il n'y a pas de partage, ce n'est pas constructif, on n'avance pas.

Propos recueillis par Bruno RISPAL



La responsabilité en partage ?

Ce nouvel engagement dont le texte d'orientation a été voté par le Comité national de l'Enseignement catholique en juin 2019 m'interroge : serait-ce une nouvelle « lubie » ou nouvelle « mode » de notre Secrétariat général ? Et puis surtout en quoi cela peut-il nous éclairer ou nous aider au poste d'adjoints que nous occupons ?

L'expression soulève d'emblée un certain paradoxe : comment le terme « responsabilité », renvoyant au domaine moral, civil, juridique et pénal, pourrait-il s'associer à un « partage » qui, certes, peut renvoyer au domaine notarial (division en nombre de parts), mais qui se vit au sein de l'Enseignement catholique dans une optique plus fraternelle et conviviale : partage « du pain et du vin », repas partagé, partage de vie...

Et qu'est-ce à vivre sur le terrain quand, en tant que directeur adjoint, la responsabilité est partagée de fait, mais se heurte à des réalités juridiques ou administratives. Car nous avons beau partager des responsabilités avec notre chef d'établissement, c'est quand même elle, et elle seule, qui est convoquée au tribunal quand une famille porte plainte pour contester la décision d'un conseil de discipline. Car nous avons beau partager certaines délégations validées par notre chef d'établissement, c'est quand même une porte fermée que nous avons rencontrée quand dans nos propres instances diocésaines nous nous sommes vus refuser l'accès d'une réunion de chefs d'établissement (notre chef d'établissement ne pouvant y assister, elle nous y avait envoyés pour la représenter) au motif d'un statut non reconnu et surtout d'un blocage de certains chefs d'établissement.

Alors se paie-t-on de mots une fois de plus ?
Il n'en est rien car, à y regarder de plus près, cette

brèche ouverte dans cette responsabilité trop souvent ramenée à la culpabilité ou confondue avec l'autorité, se veut avant tout humaine. Comme l'écrit Antoine de Saint-Exupéry dans *Terre des hommes*, « être homme, c'est précisément être responsable ». Et nous pouvons affirmer que cette responsabilité humaine est pleinement partagée au sein de notre conseil de direction.

La responsabilité en partage, c'est le décloisonnement des tâches, mais aussi une répartition inhabituelle et originale des niveaux

La responsabilité en partage, au cours Fénelon, c'est un chef d'établissement qui nous confie des missions, et non qui nous les délègue pour en « abandonner » la responsabilité. Nous sommes ainsi en lien sur chacun des dossiers, et personne ne porte seul le poids des responsabilités.

La responsabilité en partage, c'est le décloisonnement des tâches, par exemple des missions qui s'entrecroisent (PAP sur tous les niveaux

pour l'un, responsabilité de l'orientation pour l'autre...) mais aussi une répartition inhabituelle et originale des niveaux (un directeur adjoint assure les inscriptions et le suivi pédagogique et éducatif des niveaux 6^e, 5^e, Terminale, un autre directeur adjoint suit les niveaux, 4^e, 3^e et 1^{re}, et enfin, le chef d'établissement s'occupe du niveau de 2^{de}). Cela permet le croisement des responsabilités individuelles au sein d'un travail d'équipe.

La responsabilité en partage, c'est un chef d'établissement qui assume pleinement son rôle, mais sans autoritarisme. Nous vivons notre mission de directeur adjoint comme des coéquipiers du chef d'établissement, en complémentarité et sans concurrence. Le tout dans une relation de confiance, et au sein d'un Conseil de direction fonctionnant dans l'horizontalité, permettant un partage de la charge mentale : les décisions se font en échange entre les chefs d'établissement, les directeurs adjoints, le coordinateur de la vie scolaire, le directeur administratif et financier, l'adjointe en

pastorale. Le rôle de chacun n'est en aucun cas oublié, mais l'intelligence collective prévaut et la solidarité des décisions prises s'applique.

La responsabilité en partage n'est donc pas une nouvelle « lubie » ou « mode » mais une réalité qui peut se vivre dans nos établissements à la lumière des projets éducatifs spécifiques.

Se poser la question d'une responsabilité partagée peut être éclairant à la relecture des fonctionnements et des organigrammes de nos établissements. C'est un chemin que nous vous invitons à prendre en équipe.

*Anne GAXOTTE et Emmanuel TILMONT
Directeurs adjoints
Cours Fénelon - Toulon*

NB : Cet article a été rédigé en responsabilité partagée



La responsabilité en partage

au cœur du pilotage des ensembles scolaires

S'il est un espace symptomatique d'une responsabilité en partage qui ne se paie pas de mots, mais au contraire s'inscrit au cœur d'un quotidien parfois complexe, c'est bien celui des ensembles scolaires ! Une réalité assurément multiple dont la constante est de mettre en présence, parfois aux prises, plusieurs chefs d'établissement missionnés par la même tutelle (dans le meilleur des cas) et qui partagent – ou s'efforcent de partager – une même conception de la gouvernance via la coordination.

La difficulté principale réside dans le fait que le partage – si tant est que cela en soit un - se limite trop souvent à la désignation par l'autorité ad hoc, de l'un d'entre eux, chargé d'assumer effectivement la coordination, ce que d'aucuns comprennent comme la gouvernance de l'ensemble. Difficile de construire lorsque, plutôt que d'échanger sur les caractéristiques du futur ouvrage, on se contente d'en désigner le maître d'œuvre. Que vaudra dès lors la contribution « partagée » ?

Des limites du mode de gouvernance

Un mode de gouvernance centré sur la personne désignée tend bien évidemment à « crisper » les ego respectifs, à inscrire la légitimité du coordonnateur dans sa seule capacité à décider, pour le bien commun, au risque d'une vision autocentrée, voire parfois narcissique. Nombre de chefs d'établissement qui en font un titre, ne se sont pas trompés et l'assument jusque dans la signature. Les parents ne s'y trompent pas davantage lorsqu'ils sollicitent l'arbitrage du coordonnateur, une fois leur demande déboutée par le chef d'établissement

responsable de l'unité pédagogique dans laquelle leur enfant est scolarisé. Que le coordonnateur prenne le temps, ne serait-ce, que de les écouter, renforce bien évidemment la reconnaissance de sa prépotence, et réduit un peu plus, la pleine légitimité de son collègue. Conforter la décision de ce dernier auprès de ladite famille, manifeste une confiance qui a pris le détour du contrôle... et au passage, a pu s'autoriser envisager contredire son « subalterne ».



Il va de soi que nombre de coordonnateurs ne répondent pas au portrait forcément « exagéré » dressé ci-dessus. Il n'empêche, comme l'a relevé une organisation professionnelle, si ce modèle de pilotage a longtemps été si ce n'est préconisé, tout au moins appliqué, sa mise en œuvre a suscité nombre de crispations, de frustrations, voire de souffrances, chez des chefs d'établissement confrontés à une culture du chef peu compatible avec la responsabilité en partage.

C'est quoi qu'il en soit, bien entendu, un modèle insatisfaisant et surtout désormais caduque... car le protocole nouveau est arrivé ! Le texte sur le pilotage des ensembles scolaires validé par le CNEC fin juin dernier ouvre une tout autre logique qui invite à jouer collectif, incite chacun à prendre sa place, en parole et en acte.

Vers un processus à l'œuvre

Si le nouveau protocole de pilotage pose un cadre, il importe d'admettre que la coordination résulte d'une obligation qui trouve sa pleine efficacité dans la nécessaire coopération entre les différents protagonistes. Mais, celle-ci ne se décrète, ni ne s'impose, elle se construit. Toute déclaration - ou texte cadre - qui viserait à en imposer le principe serait, de mon point de vue, contre-productive. S'il revient à la tutelle de garantir le processus dans toutes ses dimensions, car cela relève bien de sa responsabilité, le seul préalable acceptable sur lequel il est essentiel que tous s'accordent, tient en ces quelques mots : « Le patron, c'est le projet ! »

**La coopération
entre les différents
protagonistes
ne se décrète,
ni ne s'impose,
elle se construit.
« Le patron,
c'est le projet ! »**

Cette construction doit en effet, prioritairement s'attacher à définir ce à quoi la création même de l'ensemble scolaire considéré doit concourir, ce

qu'il est censé produire, ou autrement dit, la vision partagée. Trop souvent, l'implicite prédomine. La seule existence d'un ensemble scolaire ne peut suffire à donner sens à l'engagement des chefs d'établissement. L'envisager, c'est commettre une double erreur : enfermer premièrement, les chefs d'établissement, dans une situation d'interdépendance mal comprise, génératrice de frustrations, deuxièmement, les installer, en raison même des missions respectives, dans un côté à côté qui neutralise en définitive, la dynamique de coopération et limite les effets attendus, au seul périmètre « obligé ».



Ce projet, cette vision partagée une fois affirmée, il importe de la décliner en orientations, objectifs stratégiques et étapes de mises en œuvre qui s'appliqueront aux différentes unités de l'ensemble scolaire. Cette déclinaison doit, dans son élaboration, largement associer les acteurs et cadres intermédiaires. Ensuite, seulement, il importera d'arrêter l'organisation qui permettra d'assumer, au mieux, ces enjeux, suivant les compétences et expertises en présence : coordination confiée à un des chefs d'établissement, égale responsabilité dans une contribution sectorisée ou thématique, peu importe en définitive. C'est bien davantage un projet à servir qu'une responsabilité – et une indemnité – à se partager.

Le choix du mode de gouvernance n'a d'autre intérêt en définitive, que de concourir au projet élaboré par les responsables avec le concours de la tutelle. C'est la démarche même de construction qui garantira l'efficacité et favorisera la réussite

du dispositif si tant est que l'on respecte trois conditions essentielles :

- La démarche est collaborative: chacun y contribue au même titre.
- La démarche s'inscrit dans le temps long et dans la nécessité d'une relecture très régulière du processus à l'œuvre: on vise ainsi la pérennité des améliorations.
- Les bonnes pratiques sont formalisées, tout comme les indicateurs d'efficacité.

La fraternité au cœur de la responsabilité

Pour paraphraser Elena LASSIDA, Professeur à l'Institut Catholique de Paris, dans l'éditorial de la Newsletter de l'Enseignement catholique de septembre 2018, pour permettre à différents chefs d'établissement de contribuer ensemble et efficacement, au pilotage d'un ensemble scolaire,

- *Il ne s'agit pas de distribuer de manière plus équitable ce qui est commun, mais, de créer un nouveau commun.*

- *Il ne s'agit pas de permettre à chacun de prendre sa part de responsabilité, mais de relier les responsabilités individuelles.*
- *Il ne s'agit pas de faire de la mise en commun mais plutôt de faire de la communion.*

Cela exige du temps, de la concertation qui favorise la connaissance mutuelle, et surtout, une pédagogie de l'alliance qui a bien pour ambition « de rendre chaque membre plus responsable du projet commun, de créer des espaces où la responsabilité de chacun est nourrie par celle des autres, de proposer une coresponsabilité qui ne soit pas agrégation mais plutôt croisement des responsabilités individuelles » conformément aux propos de Bertrand BERGIER dans la Newsletter de l'Enseignement catholique de novembre 2018.

C'est bien là, le sens profond d'une responsabilité en partage conforme au modèle de la vie religieuse communautaire qui considère que Dieu, non seulement place dans notre vie, des Frères, des



**Cela exige
une pédagogie
de l’alliance qui
a pour ambition
«de rendre chaque
membre plus
responsable
du projet commun,
de proposer
une coresponsabilité
qui soit
un croisement
des responsabilités
individuelles.»**

Sœurs, mais qu’il nous les offre qui plus est. Ce n’est pas simple, a priori, car il est clair que nous ne les avons pas choisis. En soi, ils peuvent m’aider ou me contraindre. Pourtant, c’est avec eux, tels qu’ils sont, que je fais communauté : ce n’est pas d’abord une affaire d’amitié ou d’atomes crochus.

C’est avec eux que je deviens fraternel et que nous sommes, **ensemble responsables**. C’est bien le sens étymologique du mot « communauté » qui vient du latin *com munus*, ensemble responsable et non pas *com unus* qui inviterait à ne faire plus qu’un. Ni fusion, ni confusion en la matière, mais un seul et unique engagement possible : faire le choix que celui que je reçois à côté de moi, devienne important pour moi. C’est là, le cœur de ma responsabilité que d’accepter ainsi d’être responsable de l’autre. Cela s’appelle la fraternité, tout simplement.

Jean-Jacques ERCEAU



Coordination partagée

Pourquoi une coordination partagée ?

L'ensemble scolaire Notre-Dame de la Paix à Lille est constitué de la façon suivante: une école maternelle et élémentaire, un collège, une unité SEGPA, un lycée, des CPGE. Nous avons au total 1 400 élèves - 1^{er} degré: 300 élèves et 2nd degré: 1 100 élèves -, deux chefs d'établissement - 1^{er} degré: Luc JOLY, 2nd degré: Véronique ESCULIER -, répartis sur deux sites - Place aux Bleuets: école et 6^e et 5^e de Collège (450 élèves) et Place du Concert: 4^e et 3^e de Collège, SEGPA, lycée et CPGE (950 élèves).

En fonction des compétences de chacun, la coordination en partage souhaitée par les deux chefs d'établissement et validée par la tutelle et le président d'OGEC était celle-ci :

- Un responsable pour chaque site pour la gestion de l'immobilier et l'entretien
- Un chef d'établissement responsable de la gestion et des finances et l'autre des ressources humaines.

Mais d'un commun accord, il n'est pas question de prendre une décision importante sans en avoir parlé ensemble.

Quels sont les avantages ?

Porter à deux la coordination, c'est éviter le risque de s'isoler, et pouvoir porter à deux des sujets importants. Cela permet aussi de faire valider par l'autre une décision lourde (stratégie, finances, personnel...). La possibilité de se concerter, de réfléchir à deux permet des échanges plus riches et plus profonds.

Nous partageons aussi les rendez-vous avec nos prestataires, avec nos personnels ce qui permet d'alléger notre charge de travail.

Les personnels et enseignants ont les mêmes réponses, quel que soit l'interlocuteur. Ils voient une

guidance d'établissement conjointe: c'est rassurant car ce n'est pas le fait d'une seule personne. Cela permet une plus grande réactivité dans les réponses apportées: les deux sites et toutes les unités pédagogiques ont un interlocuteur sur place en permanence.

Il existe de ce fait un meilleur lien entre 1^{er} et 2nd degré en termes de pédagogie: la mise en place des différents projets est facilitée. Il y a une réelle prise en compte des spécificités et besoin de l'école par le 2nd degré et inversement.

Il va de soi que cette coordination en partage nécessite une très bonne entente entre les chefs d'établissement et de travailler en toute confiance.

Nous nous voyons au moins une fois par semaine à deux pour évoquer toutes les questions en dehors des différents conseils de direction.

Nous avons pris le temps d'expliquer notre fonctionnement aux personnels OGEC et enseignants afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

La communauté éducative et nous-mêmes le vivons très bien, ils ont leur réponse plus rapidement et c'est une vraie bouffée d'oxygène de pouvoir prendre des décisions importantes à deux.

**Cette coordination
en partage
nécessite une très
bonne entente
entre les chefs
d'établissement
et de travailler
en confiance.**

C'est aussi une reconnaissance pour les deux chefs d'établissement. Nous sommes tous gagnants.

Si l'un des deux chefs d'établissement part, il est évident que ce mode de fonctionnement devra être relu en présence de la tutelle.

*Véronique ESCULIER
Luc JOLY*

APPRENTISSAGE & FORMATION

**Édouard PHILIPPE tend
la main aux Régions.**

Lors du congrès des régions, le 1^{er} ministre a donné son accord pour que les Régions aient compensation partielle (220 millions par an) de la perte de taxe d'apprentissage liée à la réforme Pénicaud (loi avenir professionnel). La fin de la compétence des Régions en apprentissage au profit des branches professionnelles s'accompagne en effet de la perte des 51% de la taxe d'apprentissage qu'elles touchaient (1.5 milliards d'euros par an).

Par ailleurs, en matière de formation des chômeurs, alors que les régions financent une grande partie des crédits alloués, c'est Pôle Emploi qui conserve seul le contact avec les demandeurs d'emploi. Édouard PHILIPPE a annoncé que sous forme expérimentale, dans 3 régions, seront créées des instances de gouvernance présidées par les présidents de Région, instances qui décideraient des domaines de formation sur lesquels Pôle Emploi devra concentrer son action.

Les Échos.



Titre de Coordinateur

Donner l'opportunité à nos adjoints de bénéficier d'une formation adaptée qui débouche sur une certification et l'obtention d'un titre à finalité professionnelle de niveau 1.

Tel a été l'objectif du SGEN et du collège employeur en créant le titre de Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation.

Ce qui est visé est bien la validation de l'expertise de nos collaborateurs, le développement de leurs compétences professionnelles autour des valeurs de l'institution.

Pour ce faire ces collaborateurs privilégiés doivent comprendre, partager et ainsi être à même d'exprimer les conceptions du chef d'établissement en matière de politique éducative.

En ce sens il est souhaitable qu'ils soient associés à la mise en œuvre de la lettre de mission reçue par leur chef d'établissement.

Permettre à nos collaborateurs d'envisager leur action dans un projet global et de prendre le temps d'une analyse réflexive est de la première importance. En effet, largement impliqué dans la dimension organisationnelle de la vie de l'établissement, le coordinateur est soumis à un rythme soutenu et se retrouve souvent « captif » de l'action.

Pour autant, qu'il s'agisse de la coordination d'équipe ou du pilotage de projets en appui au chef d'établissement, la mission du coordinateur opérationnel comporte une dimension éthique importante, dès lors que nos adjoints doivent s'approprier les valeurs de l'organisation afin d'y inscrire leur action avec cohérence.

Il est primordial de donner les moyens à nos adjoints d'analyser leur pratique afin de garantir une posture professionnelle adaptée.

Le référentiel du titre de coordinateur opérationnel s'articule autour de la mission d'expertise et de la mission d'appui au chef d'établissement.

Ce sont leurs compétences pour assurer ces deux missions que les candidats à la certification sont amenés à démontrer au cours de la formation et aussi tout particulièrement lors du dernier écrit et oral de validation.

Permettre à nos collaborateurs d'envisager leur action dans un projet global et de prendre le temps d'une analyse réflexive est de la première importance.

Le titre de coordinateur, co-certifié par le SGEN et le collège employeur est accessible par la formation, à l'ECM, au Cepec, à l'Ifucome ainsi qu'à l'Ifeap pour l'enseignement agricole. Il peut aussi s'obtenir par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience.

Cette démarche est exigeante et nécessite rigueur et prise de recul. Un accompagnement à la VAE est vivement conseillé aux candidats car il n'est pas aisé de s'extraire du quotidien et d'identifier ce qui dans son action relève de telle ou telle mission.



Le leadership et la qualité des organisations éducatives scolaires et/ou de formation ne sauraient se résumer à l'action d'une seule personne. »

« Appui du dirigeant au service du bien commun, le coordinateur agit en tant qu'interface essentielle entre la direction et la communauté éducative dans la mise en œuvre des orientations de l'organisation. Avec l'équipe de direction il reste en permanence concerné par l'amélioration de la qualité éducative et pédagogique de l'organisation :

«Le coordinateur opérationnel est aussi celui qui met en œuvre les conditions de la vie pédagogique de l'organisation, dans le secteur d'activité qu'il pilote.

Il est alors l'interlocuteur immédiat des personnels relevant de cette activité. Sa mission d'expertise l'amène à coordonner un secteur qui relève d'une ou plusieurs dominantes particulières (pédagogie, RH, AF, SI...). Dans ce cadre, il conçoit et anime des projets, en cohérence avec le projet éducatif de l'organisation.

- Il participe à l'élaboration et à la conduite de choix stratégiques de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens.*
- Il apporte conseil et assistance au dirigeant sur les questions générales de gestion interne et de représentation externe de l'organisation. »*

Anne VALETOUX

Témoignage d'A.C. – Directrice adjointe du pôle d'enseignement supérieur Du métier d'attachée de gestion à celui de directrice adjointe Témoignage sur la formation ECM de Cadre opérationnel

« La formation ECM de cadre opérationnel a été pour moi l'occasion d'une reconversion professionnelle.

Grâce aux interventions de formateurs spécialisés dans leur domaine, les apports de cette formation ont été multiples car nous avons abordé de nombreux domaines en passant par l'environnement institutionnel qu'est celui de l'Enseignement Catholique, par les champs d'action sur lesquels un cadre opérationnel doit intervenir et également par la connaissance de soi.

Je ne peux en quelques lignes résumer tout ce que j'y ai appris mais l'essentiel pour moi

dans ma pratique quotidienne est que je place mon action dans un contexte global. Je veux y donner du sens en ayant en tête de m'interroger sur le pourquoi et le comment. Je m'efforce au maximum d'analyser mes actions.

Enfin, tout l'apport sur la connaissance de soi m'aide à réfléchir sur ma posture et la manière dont je souhaite mener ma mission. J'ai acquis des réflexes, des outils qui m'aident au quotidien.

Cette formation a été un réel enrichissement professionnel et personnel. »

Un coordinateur pédagogique, pour quelle mission ?

Le professeur coordinateur a pour vocation de fluidifier l'information au sein de l'établissement entre l'équipe pédagogique et l'équipe de direction ; il est nommé par le Chef d'établissement sur un niveau d'enseignement.

Les différentes missions

À lui, d'organiser des réunions entre les professeurs principaux de son niveau et de faire remonter les remarques, les projets ou les difficultés rencontrées. Le professeur principal ayant collecté quant à lui les remarques éventuelles de l'équipe pédagogique de la classe dont il est le référent.

Le coordinateur permet notamment :

- de représenter l'équipe de niveau et interdisciplinaire
- de servir d'intermédiaire avec l'administration
- de veiller à l'harmonisation des pratiques en assistant à l'ensemble des conseils de classe du niveau qu'il représente. Cela permet une juste équité pour les élèves et d'avoir un regard objectif sur toutes les classes.
- de mettre en œuvre des projets communs sur un même niveau d'enseignement ; par exemple, des actions solidaires, une journée d'intégration pour les élèves, des interventions par des personnes extérieures sur la sensibilisation à la santé et à la sécurité...
- de réfléchir aux différents axes du projet d'établissement et de leurs mises en application.

Servir de lien

Il ne s'agit pas de multiplier les réunions de concertations mais être à l'écoute, servir de lien et de liant entre les membres d'une équipe.

Il participe à la stratégie de communication aussi bien ascendante que descendante, cela permet une meilleure fluidité des échanges.

Chacun dans ses fonctions rencontre des impératifs qui peuvent sembler à d'autres totalement secondaires, il s'agit donc de coordonner chaque secteur pédagogique de l'établissement afin d'avoir des pratiques communes. Par manque de temps, ce travail ne peut pas être fait lors des assemblées générales ou partiellement lors des journées pédagogiques.

Les missions attribuées aux coordinateurs sous la responsabilité et la confiance du Chef d'établissement, permettent d'améliorer les relations professionnelles et d'assurer une meilleure sérénité au sein de l'équipe pédagogique.

Guilaine BREELLE, Professeur coordinateur



Parents, de quelle responsabilité parlons-nous ?

L'inscription d'un enfant dans un établissement de l'Enseignement Catholique est un acte important pour une famille. Quelle qu'en soit la raison, c'est bien pour cette famille, prendre la décision de ne pas suivre l'affectation organisée par l'État Français.

Dit de cette façon, il est raisonnable de penser que ces parents exercent pleinement leur responsabilité et accordent leur confiance à l'établissement auquel ils confient ce qu'ils ont de plus cher, en tout cas c'est souvent ce qu'ils nous disent. Mais de quelle responsabilité et de quelle confiance parle-t-on ?

Bien évidemment nous parlons de la responsabilité principale des parents, à savoir celle d'éduquer son enfant, de l'élever, de lui permettre de grandir et de développer ses facultés intellectuelles et morales.

C'est bien pour atteindre cet objectif qu'une famille prend la décision d'inscrire son enfant dans un de nos établissements car, pensent-ils, à juste titre, nous sommes à même de participer à l'éducation de ce dernier.

Cette mission qui nous est confiée ne peut être menée à bien uniquement dans un climat de confiance. Confiance réciproque et partagée entre les deux parents et l'ensemble de la communauté éducative.

Le préalable de la confiance est tellement essentiel que le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique a publié en septembre 2015 un document s'intitulant « La charte éducative de confiance ».

Ce document travaillé et écrit conjointement par M. Claude BERRUER, Secrétaire Général adjoint

de l'enseignement Catholique à l'époque, par des représentants de l'APEL National et des représentants des organisations professionnelles de chefs d'établissement, est en quelque sorte un « pense-bête » ou une « check-list » des documents qui devraient figurer dans un dossier d'inscription. Rien d'obligatoire ni d'imposé, simplement des balises qui participent, lors du rendez-vous d'inscription, à se dire et à vérifier cette confiance réciproque et partagée.



Cette charte fait entre autre référence au projet éducatif et pédagogique pour ne pas tromper la famille sur les valeurs portées par l'établissement et la façon dont elles seront déclinées dans les actions pédagogiques ou éducatives.

Référence également aux instances existantes dans l'établissement afin que les parents sachent de

quelle façon et par qui ils seront représentés, de quelle façon ils seront écoutés et entendus.

Enfin référence à la convention de scolarisation qui précise les conditions de scolarisation avec bien entendu sa partie financière.



Du côté de la famille, cette charte lui indique également clairement que, en retour, en inscrivant leur enfant, les parents s'engagent à respecter le règlement intérieur et les obligations financières mais adhèrent également librement au projet éducatif et pédagogique de l'établissement.

Ainsi, lorsque les parents dialoguent en confiance avec l'équipe pédagogique pour le suivi et l'accompagnement de leur enfant puis exercent à la maison leur responsabilité de relais des recommandations discutées, la scolarité de l'élève se passe très bien car ce dernier se sent en sécurité, encadré et accompagné.

Soyons honnêtes, cette situation représente la très grande majorité de nos élèves et de nos familles. Majorité d'autant plus grande peut-être, que les conditions permettant la confiance, ont bien été posées lors de la première rencontre entre la famille et le chef d'établissement, je veux bien sûr parler du moment si important du rendez-vous d'inscription. Toutefois, grande majorité ne veut pas dire totalité.

Certains parents n'exercent clairement pas leur responsabilité lorsqu'ils importent leurs conflits familiaux dans l'établissement. Dans ces cas les plus extrêmes que nous connaissons tous, ou que

nous connaissons tous, la confiance a disparu et souvent la responsabilité parentale également.

Des situations beaucoup moins graves, quoique, mais beaucoup plus nombreuses se présentent également à nous. Je veux bien sûr parler des :

- « *Je conteste la sanction* » ou « *je conteste la note ou l'appréciation* » ! Dans ce cas, des parents prennent la responsabilité, sans même avoir écouté l'équipe éducative, de « couvrir » leur enfant. Comment faire alors pour que ce jeune reconnaisse les limites et les accepte sachant que ses parents les repousseront sans cesse ? Où est la responsabilité d'éducation des parents ?

Lorsque les parents dialoguent en confiance avec l'équipe éducative et exercent à la maison leur responsabilité de relais des recommandations, la scolarité de l'élève se passe très bien, car ce dernier se sent encadré et accompagné.

- Ou encore « *De quel droit jugez-vous mon enfant qui a 6/20 sans avoir travaillé et de quel droit lui interdisez-vous le passage dans la classe que LUI désire ?* (Traduisez, que nous désirons pour lui) ».

Je force un peu le trait, mais si peu !

Dans ces cas tous les arguments et justifications de la part de l'équipe pédagogique sont inutiles car les parents ignorent volontairement la réalité.

Comment faire alors pour que ce jeune comprenne qu'il ne pourra tout avoir simplement parce qu'il le

veut ou que ses parents le veulent. Que les choses s'obtiennent avec des efforts et du travail.

Quels repères ces parents laisseront-ils à leur futur jeune adulte ?

Ces deux exemples témoignent surtout d'une rupture de confiance entre les parents et l'établissement. Une rupture de confiance qui cache très souvent des fragilités familiales, ou un sentiment de culpabilité vis-à-vis de leur enfant, ou encore le sentiment pour les parents d'être replongé dans leur propre difficulté ou rupture scolaire, ou tout cela à la fois.

Dans ces conditions le discernement et l'évaluation de la situation deviennent difficiles et la responsabilité ne peut s'exercer correctement.

En conclusion, afin de mener à bien nos missions

d'instruction, d'éducation et d'accompagnement vers un projet de formation, nous avons besoin que les parents échangent en confiance avec l'équipe pédagogique et soient le relais responsable auprès de leur enfant.

Lorsque la confiance est rompue, que cette responsabilité ne peut s'exercer, tout n'est peut-être pas perdu. Il reste votre association de parents d'élèves, l'APEL. Qui mieux que des parents pour parler à des parents ?

Là, je fais référence à la responsabilité du chef d'établissement, d'entretenir et de soigner les relations de confiance avec son APEL !

Gilles DUPONT



Adjoint en Pastorale Scolaire

Nous le savons bien, la responsabilité, dans une école catholique relève du Chef d'établissement et s'inscrit dans la mission qu'il a reçue de son autorité de tutelle. Elle doit s'articuler avec les orientations pastorales données par l'Évêque, dans le cas d'une tutelle diocésaine ou bien être marquées par le charisme propre à la congrégation, dans le cas d'une tutelle congréganiste.

Dans le cadre du projet éducatif, se déploie un projet d'animation pastorale pour une annonce de l'Évangile à tous et la proposition d'une formation chrétienne à celles et ceux qui le souhaitent.

Le Chef d'établissement, peut pour sa mise en œuvre, faire appel à un(e) APS.

Le sigle d'APS peut désigner un(e) Adjoint(e) en pastorale scolaire ou un(e) animateur (trice) en pastorale scolaire. La première fonction désigne un cadre placé sous l'autorité directe du Chef d'établissement qui lui confie des responsabilités précises. Il peut organiser le service d'animateurs en pastorale scolaire, de catéchistes... Il est membre du conseil de direction de l'établissement. La deuxième fonction désigne un éducateur mettant en œuvre les orientations reçues du Chef d'établissement ou de l'Adjoint(e) en pastorale.

À travers quelques témoignages, il est intéressant de voir comment les APS vivent leur mission « partagée » au quotidien, quels sont les moments privilégiés ? Et quelles sont les difficultés rencontrées ?

Armand, Adjoint en Pastorale aux Apprentis d'Auteuil

Avec l'avantage d'en être à sa septième année d'expérience, il est devenu familier d'une majorité de jeunes de l'établissement qui le connaissent bien et qui n'hésitent pas à lui serrer la main dans les couloirs de l'établissement. Pour Armand, « *les poignées de mains font intégralement partie de la pastorale* ». « *Ici* », explique-t-il, « *c'est la règle*



du tutoiement. C'est une communauté et qui dit communauté, dit esprit de famille ». Une notion naturellement chère à celui qui a été responsable national de l'ACE (Action Catholique des Enfants) et directeur d'une structure au service des enfants de la rue au Cameroun. « *J'ai toujours un certain attachement vis-à-vis des enfants en difficultés,* » confie Armand. Mis à part le fait d'avoir décroché une thèse en droit canon à l'Institut catholique de Paris, rien de l'orientait pourtant au départ, vers le poste qu'il occupe aujourd'hui. Il était éducateur spécialisé depuis trois ans.

Vivre l'Évangile et oser dire Dieu

À la fois adjoint en pastorale scolaire du Chef d'établissement et animateur en pastorale, il explique que la Pastorale doit être fidèle aux orientations pastorales du diocèse, mais également rester fidèle à la ligne pastorale des Apprentis d'Auteuil enracinées dans son projet

éducatif « *Accueillir, Éduquer, Former et Insérer les plus fragiles* ». Son activité se décline donc selon deux axes : le premier volet, c'est celui de la « vie chrétienne » : deux heures d'enseignement catéchétique un jour par semaine avec les candidats à un sacrement, des retraites, des célébrations.

Et il y a tout le reste qu'il regroupe sous l'expression « Pastorale du témoignage ». C'est-à-dire « Apprendre à voir en l'autre le visage de Dieu ». Dès lors, nous apprenons à considérer qu'il a du prix à nos yeux, il est comme nous-même maillon indispensable pour la société. Nous apprenons à le connaître à connaître sa culture.

Nous apprenons à vivre, à observer, à réfléchir et à faire ensemble, à être des acteurs... Dans cette dynamique, nous nous découvrons capables, nous gagnons en confiance, nous pacifions nos relations. Enfin nous leur donnons du sens ; c'est parce que nous sommes chrétiens que nous agissons. Il ajoute « *c'est quoi évangéliser ? Dire l'Évangile, la bonne nouvelle qui nous a été annoncée mais d'abord la vivre, en être témoin, oser dire Dieu à travers nos actions* ».

La pastorale du témoignage : éducatif et missionnaire

Concrètement cela passe chez les Apprentis d'Auteuil par des « *Ateliers de développement humain et spirituel* » : tout un parcours de débats autour de thèmes tels que « *Choisir son avenir* » ou « *Tous frères, tous différents, tous égaux* » afin « *d'habituer les jeunes à la discussion en se respectant et en analysant des situations à la lumière de la foi* ». Pour lui la pastorale du témoignage est la foi un outil éducatif et un acte missionnaire.

Sa mission passe aussi beaucoup par de la présence non formelle. C'est ainsi qu'entre le déjeuner et la reprise des cours, il se rend disponible pour tous les jeunes qui vont au Centre pastoral écouter de la musique, lire des revues ou regarder un film. « Il faut », dit-il « *essayer de parler leur langage et les rejoindre là où ils sont, être pour eux* » des adultes-ressource. »

Évangéliser, c'est dire l'Évangile, la bonne nouvelle qui nous a été annoncée mais d'abord la vivre, en être témoin, oser dire Dieu à travers nos actions.



Un projet solide porté par l'Esprit Saint

Une action de solidarité « *entrecoupée de périodes d'évaluation* » est également proposée aux Premières et aux Terminales du lycée professionnel : distribution de repas, vaisselle et jeux de société partagés avec des personnes en errance. Une expérience très positive pour « *des jeunes en décrochage scolaire qui ne se font pas toujours confiance* ». L'un d'eux a même donné des cours de Français à un migrant. « *Ici ce ne sont pas des anges mais ce sont des jeunes bien* » commente Armand. Les « *petites joies de tous les jours* » font que ce croyant constamment « *bousculé par Dieu* » se sent bien dans son poste. Armand tient à souligner que les fruits de son travail sont « *la conjoncture des efforts de tous dans l'établissement, un lieu enraciné sur un projet solide avec l'Esprit Saint qui souffle derrière.* »

APS : une énergie folle

Anne LASAGNE partage son temps entre un lycée professionnel et un établissement de Bagneux. Elle a pris ses fonctions d'Adjointe en Pastorale Scolaire en 2015 après une année d'observation.

Elle raconte « *l'énergie folle* » déployée avec ses élèves de seconde, les « *gamins absents le jour de l'Aïd* » et les « *quatre élèves cathos par classe* ». « *Le grand défi, c'est de saisir l'instant pour faire passer le message du Christ* » détaille-t-elle.

Au début de l'année, elle leur a présenté son intervention, dispensée tous les quinze jours dans chaque classe, « *comme un temps de pause, de respiration dans leur vie trop active* ». Puis elle leur a proposé, parmi d'autres questions, de répondre



à celle-ci par écrit « *Si Dieu existe qu'aimerais-tu qu'il te dise en entrant au Paradis ?* ». De mémoire, elle cite quelques réponses, pour le moins diverses : « *Va, tes péchés sont pardonnés.* » ; « *La vocation d'une feuille est-elle de tomber ?* » ; ou encore plus surprenant : « *on se fait un kebab ?* ».

Anne LESAGE s'efforce « *de ne s'offusquer de rien et d'accepter d'être un peu déboussolée* ». Face à ces jeunes dont la culture chrétienne se résume à la portion congrue, elle « *assume franchement* » de parler du Christ et de la Bible.

**Il faut résister
à deux tentations :
évacuer le Christ
pour annoncer
des valeurs
humanistes
d'une part ;
et présenter la foi
comme quelque chose
d'étanche au monde.
Ces deux voies sont
des impasses.**

Jésus 2 le retour

Adjointe en Pastorale durant sept ans dans un établissement marseillais, Agnès CHARLEMAGNE se souvient d'une discussion dans un petit groupe d'élèves. « *Ils étaient trois ou quatre. Parmi eux, le seul catho était sommé d'expliquer ce qu'était la résurrection* ». Après plusieurs tentatives, il a fini par leur dire : « *Si vous ne comprenez pas, inventez un autre mot !* ». Les autres ont rétorqué : « *D'accord. On peut dire Jésus 2, le retour ?* »

Agnès CHARLEMAGNE, a mis en place sa propre méthode. « *En qui crois-tu, ou en quoi ? Si tu crois en Dieu, grâce à qui cela s'est-il produit ? Et sinon, pourquoi ? Et si Dieu venait en classe la semaine prochaine, quelle question voudrais-tu lui poser ?* » Elle ne s'appuie sur aucun manuel, mais allume une bougie, posée sur la Bible, avant toute

séance. « On ne peut plus décréter d'en haut que Jésus est ressuscité. Il faut adapter notre langage, très difficilement compréhensible pour les non-croyants. On ne peut pas faire rentrer dix ans de théologie en cinq minutes. »

La mise en œuvre de cette responsabilité en partage peut interroger sur l'efficacité de telles méthodes, mais il ne peut être question de « rentabilité » pour évaluer la mission des APS. La question est plutôt de savoir comment rester ouvert à tous, et attentif à ceux qui veulent une démarche d'initiation chrétienne.

Comme le souligne Joseph HERVEAU, chargé de la mission « animation pastorale » pour l'enseignement catholique, « il n'y a pas de mode d'emploi. Mais il faut résister à deux tentations : évacuer le Christ pour annoncer des valeurs humanistes d'une part ; et présenter la foi comme quelque chose d'étanche au monde. Ces deux voies sont des impasses. »

**C'est d'abord dans
la vie quotidienne
que nous
témoignons
de l'Évangile...
Veillons donc,
dans nos
établissements...**

Philippe DELORME le souligne dans sa postface de « La responsabilité en partage » : « Nous le savons, c'est d'abord dans la vie quotidienne que nous témoignons de l'Évangile... Veillons donc, dans nos établissements... à mettre en œuvre cette responsabilité en partage par des actions simples et concrètes ».

Raphaël THOMASSIN



Élèves Responsables

au collège Saint-André, Colmar

Nos élèves Responsables répondent à nos questions :

Pour toi qu'est-ce qu'un élève responsable ?

Salomé : Un élève responsable est une personne qui s'investit quotidiennement dans la vie de l'établissement.

Émilie : Pour moi un élève responsable est responsable de ses actes et impliqué dans la vie de l'établissement.

Loïc : L'élève responsable est un acteur dans la vie de l'établissement. Il doit pouvoir être autonome et surtout être à l'écoute de toute personne afin de mener à bien ses missions.

Quelles ont été tes responsabilités au sein de ton collège ?

Salomé : Mes responsabilités ont été variées : Tout d'abord en tant que vendeuse au Méridien entre midi et 14 heures pour les autres élèves, mais également en tant que médiatrice et membre du bureau des Collégiens par lequel nous avons mené divers projets pour les élèves.



Émilie : J'ai participé au projet d'établissement en intégrant les différentes instances du collège comme : le bureau des collégiens, le méridien, la brigade verte, mais également les projets ponctuels tels que, Le jardin des 4 saisons, la fête de la musique, carnaval, la semaine de la solidarité, la kermesse...



Loïc : J'ai été délégué 3 années consécutives au collège. J'ai également eu la chance de siéger au conseil d'établissement en tant que représentant élu des délégués. J'ai été un membre actif du BDC ainsi que Vendeur au Méridien. Par ce biais j'ai animé les temps festifs au collège tels que la Kermesse, l'After-School des 3^e, la Fête de la Saint-André, et même un atelier de danse hip-hop... Mon plus beau projet est d'avoir instauré le projet contre le Harcèlement.

Comment as-tu vécu le rôle d'élève Responsable ? Et qu'est-ce que cela t'a apporté ?

Salomé : Je me suis rapidement ouverte aux autres, afin de comprendre et connaître leurs besoins.

Suite à cela, nous avons pu mettre en place des projets en coïncidence avec les attentes des élèves.

Être élève responsable, m'a permis de découvrir le collège et ses acteurs sous une autre forme qu'on n'imagine pas forcément en tant qu'élève. Je me suis également découverte moi-même à travers les différents projets.

Émilie : J'ai appris à gérer les choses différemment et avec plus de recul. Cette expérience m'a permis de m'ouvrir plus facilement aux autres. Dans certains cas, le fait de côtoyer régulièrement des adultes pouvait être contraignant vis-à-vis du regard des autres élèves. Mais très peu me l'on fait ressentir. Au contraire, les élèves étaient contents qu'il se passe des choses différentes au collège.

J'ai vécu cette expérience comme une satisfaction personnelle. Elle m'a permis de prendre du recul, de savoir gérer mes émotions. Je suis en 3^e cette année, et c'est avec grand plaisir que je réitère l'expérience.

Cette expérience permet également d'apprendre beaucoup sur les autres.

Loïc : Cette expérience est très bénéfique. Elle m'a apporté plein de choses, j'ai tout d'abord appris à travailler avec des adultes, c'est une autre façon de s'investir au collège. J'ai pu exprimer mes différentes idées et les mettre en pratique. Certaines fois il était plus difficile car les idées proposées ne rentraient pas dans le cadre du projet d'établissement. Mais c'est dans ces situations qu'on apprend à se remettre en question pour trouver des solutions qui conviennent à tout le monde.

J'ai vraiment vécu cette expérience positivement. Cela m'a beaucoup apporté au niveau personnel.

Ce rôle m'a également permis d'exposer mes idées et d'être entendu.



Responsabilité en partage au lycée technologique, Saint-André, Colmar

Les élèves du Lycée Technologique se sont vus confier toute l'année une responsabilité en partage avec une équipe encadrante positive.

Ainsi, les délégués ont favorisé le dialogue au sein de leur classe avant de partager leurs avis lors des conseils. Les élèves engagés au Bureau des Lycéens ont dynamisé et animé les temps forts de l'année en étant moteurs et en recherchant des financements pour des projets communs.

Par exemple, ils ont été responsables de la vente quotidienne des petits pains en coopération harmonieuse et assidue en ayant la confiance de la gestion de l'argent. Certains jeunes se sont levés tôt un samedi matin afin de fusionner leurs efforts dans le nettoyage des cours d'eau de Colmar, lors de la journée citoyenne.

*Le Stammtisch, l'engagement au quotidien
Prix de l'appel 2019
JE SUIS RESPONSABLE EN PENSANT
AU BIEN ÊTRE DE TOUS*



Au cœur d'une école de vie et d'engagement, les adultes ont souligné les réussites et les progrès

La création de synergies au sein de la communauté a amené chacun à s'impliquer, que ce soit pour présenter sa filière lors de la journée portes ouvertes, son bel établissement lors des journées du patrimoine, tenir le bar ou le vestiaire lors du bal de promo, aider à l'organisation de la journée contre le harcèlement ou servir la galette des rois.

En étant confrontés à la réalité, ils ont fait l'expérience de surmonter les difficultés, d'assumer les conséquences de leurs actes et de la fierté du succès. Chacun y a trouvé à étendre son potentiel.

Au cœur d'une école de vie et d'engagement, les adultes ont souligné les réussites et les progrès et ont été présents en cas de besoin pour les accompagner sur le chemin de la maturité.

Élève de terminale et engagée dans différentes instances de son lycée, Chance témoigne : « Avoir le sens de la responsabilité est une chose importante, alors d'autant plus au sein d'un établissement. Le



Accueil et information Journée Portes ouvertes
JE SUIS RESPONSABLE DE L'IMAGE DE MA FILIÈRE

Avoir le sens de la responsabilité est une chose importante, alors d'autant plus au sein d'un établissement. Le sentiment de se sentir utile en écoutant et aidant les autres que ce soient les élèves, les enseignants ou les personnels de la Direction est une manière d'avoir confiance en soi.

sentiment de se sentir utile en écoutant et aidant les autres que ce soient les élèves, les enseignants ou les personnels de la Direction est une manière d'avoir confiance en soi. C'est une expérience à vivre. En cette dernière année de lycée je pense encore continuer ! ».

Virginie SCHOEN

Journée citoyenne-les cours d'eau de Colmar
JE SUIS RESPONSABLE DE MON ENVIRONNEMENT



Le Conseil de Vie Lycéenne au lycée Sacré-Coeur de Tourcoing

Au lycée Sacré-Cœur, les élèves sont au cœur du projet pédagogique. Le travail mené par les équipes pédagogiques a pour but l'épanouissement de l'élève.

C'est dans cette démarche que fut mis en place le Conseil de Vie Lycéenne autrement appelé CVL il y a dix ans. Ce Conseil, souhaité et mis en place par la direction de l'établissement a pour but de proposer aux élèves un espace de vie et de discussion. Ils se rassemblent afin d'échanger des idées pour faire avancer la qualité de vie au lycée, créer du lien entre les générations d'élèves (de la Seconde à la Terminale) et répondre par des projets aux problématiques du monde qui les entoure.



Le CVL s'organise autour d'un bureau composé d'une présidente, d'un trésorier et son adjoint, d'un secrétariat et d'un service de communication. Il s'organise aussi en commissions par projet mené par les élèves. Cette structure permet aux élèves de développer des compétences préprofessionnelles telles que le management pour la présidente, la gestion finance pour le trésorier, la gestion de projets pour les membres actifs des commissions.

Le CVL rassemble une cinquantaine de membres motivés, volontaires, qui souhaitent s'investir et s'épanouir au lycée autrement que scolairement. Ils sont accompagnés et animés par un professeur qui les aide par des conseils dans la gestion de la structure, pour l'organisation des projets dans leurs aboutissements.

Ce projet a permis aux élèves de prendre conscience qu'ils pouvaient s'investir durablement dans l'établissement. Cela a aussi permis de travailler main dans la main avec l'équipe de direction.

Les projets menés par le CVL sont variés. En effet traditionnellement ils organisent des moments d'échanges entre élèves, lors de la rentrée autour d'un pot de l'amitié notamment. Ils mènent la création et la vente de sweat-shirts à l'effigie du lycée. Ils organisent aussi « le bal de promo ».

Cela étant de nouveaux projets furent montés et menés par les élèves et non des moindres puisqu'il s'est agi de fonder un foyer dans le lycée. Cette espace de vie et d'échange au lycée était une demande de la part des élèves, c'est pourquoi le CVL se chargea de proposer un projet à la direction.

Ce projet a permis aux élèves de prendre conscience qu'ils pouvaient s'investir durablement dans l'établissement. Cela a aussi permis de travailler main dans la main avec l'équipe de direction et la direction financière. Il fallut monter un projet sérieux prenant en compte les besoins, monter une présentation et une argumentation et enfin suivre le projet chaque semaine. Cette démarche est formatrice pour les élèves et démontre toute l'importance du CVL au lycée qui est force de proposition mais aussi à la manœuvre en lien étroit avec la direction qui souhaite plus que tout voir les élèves s'investir.

Enfin les membres du CVL sont aussi attentionnés au monde qui les entoure et ils n'hésitent pas à s'investir dans des actions caritatives telles que monter des actions afin de récolter des fonds pour aider des

Les membres du CVL sont aussi attentionnés au monde qui les entoure et ils n'hésitent pas à s'investir dans des actions caritatives

associations ou participer et motiver l'ensemble des élèves à des actions de démocratie locale.

La devise du CVL « par les élèves, pour les élèves » et son emblème, la couronne de lauriers encerclant une colombe symbolisent toute l'envie de s'investir et prendre leur vie au lycée en main au service de la communauté.

*Antoine SPINNEWYN,
professeur référent du CVL*



L'école de l'hospitalité

En 2015, Sainte-Marie Lyon a commencé à accueillir des enfants de familles réfugiées. Des chrétiens d'Orient ayant fui les persécutions étaient arrivés dans la région lyonnaise depuis 2 à 9 mois. La plupart ne parlaient pas un mot de français, ni d'anglais; certains avaient été scolarisés à leur arrivée dans des structures spécialisées en France, les UPE2A (unités pédagogiques pour des élèves arrivants allophones); mais de ces classes du public situées dans des quartiers à fortes minorités musulmanes, les familles chassées par DAESH avaient tendance à retirer leurs enfants car elles ne pouvaient accepter ce voisinage, ou que les enfants musulmans ne pouvaient accepter que l'on soit arabe et... chrétien.

Sans réfléchir plus avant, nous les avons intégrés aux classes de 10^e, 9^e, 6^e, 5^e, seconde et première. Deux d'entre eux, égyptiens coptes, ont aussi été accueillis en internat au lycée; trois autres en 8^e, 5^e et 4^e.

Nous nous étions fixé trois objectifs: d'abord accueillir ces enfants et leur famille; ensuite leur apprendre le français et enfin, si possible, les intégrer dans un cursus scolaire français. Une association de parents se constituait rapidement, proposant des cours de conversation, de l'aide matérielle, et même des liens sociaux, invitant ces familles les fins de semaine, pour des vacances.

Très vite nous avons compris cependant qu'il nous fallait nous professionnaliser. La bonne volonté ne permet pas de comprendre ces cultures tellement différentes; certains, tellement blessés par leur histoire, refusaient la scolarisation, la mixité, la vulgarité et la permissivité de notre société.

Nous avons donc embauché un service civique pour coordonner les efforts des enseignants novices dans la matière, ceux des parents bénévoles... Nous avons fait appel au soutien de nos grands élèves, de nos collègues retraités. Nous avons demandé l'ouverture d'une UPE2A qui nous a été accordée en 2016.

Une professeure formée en Français Langue étrangère, elle-même d'origine syrienne, Mayada CHAMY, a ouvert cette classe. Répartis en 3 groupes selon leur niveau, nous avons accueilli régulièrement depuis une centaine d'enfants qui ont entre 2 et 12 heures par semaine de français intensif.



Les nombreux parents bénévoles viennent chaque semaine à la rencontre des enfants lycéens, collégiens et écoliers afin de mettre en place un suivi personnalisé et individualisé. Certains d'entre eux sont aidés soit dans leur travail scolaire, soit dans la lecture des consignes des devoirs surveillés ou encore de bien d'autres manières très différentes à chaque fois mais toujours dans un souci de

**Il fallait nous
professionnaliser
car la bonne volonté
ne permet pas
de comprendre
ces cultures
tellement différentes.**

progression du français. Chaque élève bénéficie en plus des cours bien souvent de 2 heures individuelles par semaine. Jusqu'à une soixantaine de parents sont bénévoles dans l'association.

Nous avons aussi embauché une personne qui coordonne les efforts des bénévoles, établit des calendriers précis pour les élèves afin que les enseignants sachent quand ils sont en classe, quand avec Madame CHAMY, quand en travail individuel. Elle est aussi chargée de les aider à intégrer les activités proposées aux élèves en dehors des cours : la pastorale, le sport, la musique...

Les difficultés rencontrées, outre les traumatismes dus à leur histoire, les différences culturelles, tiennent à la quasi absence de scolarisation avant d'arriver, à l'éloignement des logements de notre école, mais aussi, tout simplement, aux difficultés propres à cet âge, la paresse des garçons surprotégés par les mamans, l'absentéisme des filles qui doivent aider à la maison, le peu de goût pour les matières générales...

Notre fierté : à ce jour quatre jeunes ont réussi un bac général alors qu'ils avaient la situation la plus difficile : arriver en primaire laisse en effet le temps d'apprendre ; arriver après quinze ans, voire à 21 ans comme une jeune fille de seconde cette année, c'est une gageure. Deux garçons et deux filles l'ont fait grâce à un courage, une obstination remarquable, à côté desquelles toute la mobilisation des adultes de Sainte-Marie, enseignants, éducateurs, parents, est bien relative.

Marc BOUCHACOURT





Speakons français ! (*Causons french !*)

À une époque où l'on prend un Ouigo pour voyager, où l'on regarde The Voice après avoir fait ses courses à Carrefour Market, nous pourrions nous souvenir qu'une certaine loi imposant le français dans les services publics et l'enseignement vient de fêter ses 25 ans.

La loi Toubon a été votée le 4 août 1994, avec comme objectif principal d'imposer la langue française également pour les contrats de travail, la publicité, les modes d'emploi, les inscriptions sur la voie publique et dans les transports en commun. Bien évidemment, comme à chaque fois que ce sujet est abordé en France, les débats ont été vifs et animés, entre tenants d'un retour à la langue maternelle et fans d'un anglais qu'on n'appelait pas encore Globish (pour GLObal engLISH).

Dans la salle de presse de la commission européenne, à Bruxelles, certains se souviennent du correspondant du Daily Telegraph qui posait ouvertement des questions en anglais, histoire de faire valoir son droit à la différence. Ce journaliste s'appelait Boris JOHNSON.



Historiquement, cela fait bien longtemps que la réflexion est menée. Ainsi, en 1539, François 1^{er} imposait l'usage du français dans tous les

documents officiels. Un siècle plus tard, l'Académie française, lors de sa création, se donnait pour objectif de « *donner des règles certaines à notre langue et la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences* ».

Il y a 25 ans, un dictionnaire officiel liste 3000 anglicismes et propose, ou impose dans la sphère publique, les équivalents français. Nous découvrons donc les baladeurs (walkman) et les logiciels (software). Faire le plein de fioul (fuel) ou de gazole (gas-oil) ne change pas grand-chose. Quant au tir de réparation (penalty) ou restovite (fast-food), ils n'ont pas vraiment été retenus par l'usage... Heureusement, diront les plus paresseux, il reste la possibilité de partir en week-end !

Depuis, le Président MACRON a communiqué sur notre pays en tant que start-up nation et vanté la french touch...

Dans l'enseignement supérieur, le nombre de formations en anglais a bondi de 60 % en cinq ans, dont un master de physique à l'École Normale Supérieure entièrement enseigné dans cette langue.

Cependant, si le monde de l'entreprise semble particulièrement marqué par un certain français corporatiste, l'enseignement primaire et secondaire reste à l'abri de ces évolutions. Pourtant, à l'heure où le numérique arrive en force dans nos établissements, il serait tentant de mettre nos communications à la sauce anglaise, avec ou sans menthe. Les préparations de cours ou les travaux d'élèves vont être stockés sur un cloud, un drive, une Dropbox. Après avoir utilisé le bon login, évidemment, sans parler de toutes les applications ou logiciels spécifiques qui comportent une bonne part d'anglais.

Ce qui ne doit toutefois pas nous faire oublier que de nombreux mots dont nous pensons qu'ils viennent d'outre-Manche sont, en réalité, d'origine française et ne font actuellement que le trajet retour de leur voyage linguistique.

Notre langue s'est construite, et continue à le faire, grâce à des emprunts étrangers variés. Sans le latin et le grec, nous serions bien en peine; sans l'arabe, nous n'aurions pas de matelas, de bougie ou de chiffres; sans l'allemand, point de boulevard, de



handball ou de leucémie (encore qu'on aurait pu vivre sans cette dernière); sans le russe, pénurie de bistro, d'icône ou de vinaigrette; sans le polonais, aucune trace de meringue ou de horde de vampires.

Début septembre, l'acteur Francis HUSTER a publié un petit ouvrage¹, sous forme de lettre ouverte au Président de la république, plaidant pour le transfert des cendres de Molière au Panthéon, à l'occasion du quatrième centenaire de sa naissance, en 2022. Histoire de remettre à l'honneur les trésors d'une langue souvent désignée par périphrase comme la sienne.

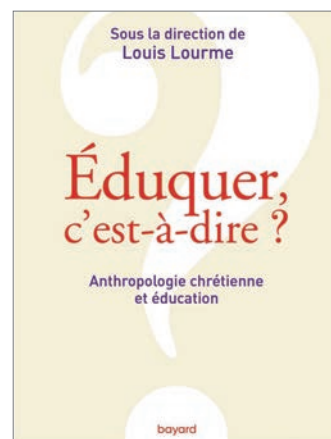
Et si nous nous donnions comme objectif de surveiller notre langage pour en bannir, sinon tous les anglicismes, au moins les barbarismes trop choquants ?

Bruno RISPAL



Éduquer, c'est-à-dire ?

Derrière cette (bonne) question, se cache un ouvrage qui vient de paraître¹ et qui tente de répondre à plusieurs problématiques parmi lesquelles la définition de l'éducation, le statut de la fraternité, le rôle de l'expérimentation ou la valeur de la parole. Chaque thème est traité par un auteur différent qui apporte son regard propre. L'ouvrage est coordonné par Louis LOURME, docteur en philosophie, chef d'établissement à Bordeaux. Il précise au Synadic la genèse de cet ouvrage.



Louis Lourme : Le projet est né d'une réflexion menée avec l'ISFEC Aquitaine à propos des rapports entre anthropologie chrétienne et le monde de l'éducation. L'idée initiale était de construire un ouvrage qui pourrait intéresser les futurs enseignants à ces questions-là. Le projet s'est ensuite élargi à un public plus vaste bien sûr, mais l'ambition thématique est restée la même.

Bruno Rispal : Quel est le propos du livre ?

L.L. : Comme il s'agit d'un ouvrage collectif, j'ai cherché à réunir des points de vue différents à partir de ce vaste sujet, et de le traiter par le biais de thèmes connexes (la parole, la fraternité, l'expérience, l'éducation intégrale, etc.). Comme les auteurs ont des sensibilités et des profils très différents, l'ouvrage donne le sentiment d'une perspective très ouverte sur l'éducation des jeunes dans un cadre chrétien.

B.R. : Spécifiquement, l'anthropologie chrétienne a-t-elle des choses à nous dire, pour nous guider dans le domaine éducatif d'aujourd'hui ?

L.L. : L'éducation n'est jamais neutre sur le plan anthropologique, elle est toujours fondée (plus ou moins consciemment) sur une certaine vision de la personne. Mais plutôt que de considérer que l'anthropologie chrétienne pourrait nous indiquer précisément quoi faire ou quoi dire (comme s'il s'agissait d'un modèle clôt et défini), il me semble qu'elle nous pousse en fait à être d'une certaine

manière avec le jeune, et nous pourrions dire à « viser haut » pour lui et avec lui.

B.R. : Concrètement, y aurait-il une ou deux pistes de travail avec les équipes qui sembleraient prioritaires ?

L.L. : Le fait que l'ouvrage soit construit à partir de thèmes différents pour chaque chapitre permet un usage partiel. Probablement les « priorités » dépendent-elles toujours du terrain et de la vie de chaque communauté. Certains textes sont cependant transversaux et mettent au jour des enjeux qu'il est toujours bon d'avoir à l'esprit pour contribuer à éclairer notre discernement et nos pratiques ordinaires. Par exemple, le texte de Marguerite Léna met l'accent sur la dimension d'appel auquel répond l'acte éducatif... Je crois que c'est une très belle et très féconde manière d'envisager notre métier.

B.R. : La lecture du livre apporte-t-elle la réponse à la question posée en titre ?

L.L. : J'espère en tout cas qu'elle permet d'y voir plus clair sur certains enjeux... Et qu'elle permet de se poser la question qui donne son titre à l'ouvrage « Éduquer, c'est-à-dire ? » en étant plus conscient de sa profondeur.

Propos recueillis par Bruno RISPAL

1. « Éduquer, c'est-à-dire ? Anthropologie chrétienne et éducation », sous la direction de Louis LOURME, 08/2019, Bayard, 16,90 €



Réponses aux questions sur la voie professionnelle

En région Centre, il n'y a qu'un seul CFA de l'enseignement Catholique (AFTEC) qui a décidé de mettre fin aux conventions qui le lient à certains établissements... Quelle structure pour les futures ex-antennes de L'AFTEC ?

Il faut en région tenir deux visées : La réactivité et une certaine agilité pour répondre à des besoins de branche, d'entreprises, de jeunes et en même temps une régulation s'impose afin d'éviter d'entrer en concurrence entre établissements catholiques.

Compte tenu de la posture de l'AFTEC, les antennes de l'AFTEC devaient avoir un statut d'UFA, il faudrait envisager de devenir CFA et ainsi continuer à dispenser les formations actuelles.

Les ex-antennes de l'AFTEC qui se sentiraient un peu fragiles pour se transformer en CFA pourraient trouver un autre CFA dont elles seraient une UFA avec les risques de dépendance que cela génère.

Elles pourraient aussi prendre le statut de transformer, au regard de la souplesse générée par la nouvelle réglementation et se fédérer pour construire d'éventuels services communs. (administration, financement de développeurs en charge des relations avec les entreprises).



**Comment accueillir en parallèle de l'initiale et de l'apprentissage ?
Comment gérer la progression pédagogique des élèves/apprenants si les publics sont mixtes ? À la recherche d'idées...**

La mixité des publics n'est pas forcément appliquée à l'ensemble des cours. Un apprenti génère un financement par l'OPCO sur la base d'un coût contrat fixé par la branche. Ce qui donne des marges de manœuvre pour des temps de formation spécifiques sur les temps de vacances scolaires.

Souvent ce sont les cours de matière générale qui sont en mixité.

Compte tenu de l'emploi du temps de la voie scolaire basé sur une certaine régularité temporelle, un rythme d'alternance 2 jours au lycée/ 3 jours en entreprise est plus facile à tenir que lorsqu'il est basé sur des semaines complètes.

Si l'entreprise d'accueil est d'accord, on peut aussi maximiser les temps en entreprise et les TP professionnels sur les vacances scolaires.

Pour mettre en place de l'apprentissage dans une classe en formation initiale, il faut :

1. Appeler la structure d'accueil du jeune pour connaître l'OPCA (qui est devenu OPCO) dont elle dépend, et la branche rattachée. En attendant la construction du futur OPCE, AGEFOS PME (ancien OPCA) assure la gestion opérationnelle des dossiers et le conseil associé. Les interlocuteurs sont donc les mêmes pour accompagner les projets de formation, d'alternance et de recrutement. Demander à la structure d'accueil, en fonction de l'immatriculation, l'organisme consulaire dont elle dépend pour le dépôt du contrat et le CERFA à compléter.
2. Appeler l'OPCO pour connaître le coût de l'apprenti, le coût contrat (qui peut être majoré ou minoré en fonction du lieu géographique, de la mixité de public ou non...)
3. Sur le site de France Compétence, rechercher l'OPCO

4. Au niveau pédagogique : travail avec l'équipe pédagogique

Montage horaire à définir :

- dans la semaine : 2 jours/3 jours
- par semaine

Une piste : Prendre contact avec l'entreprise et le tuteur afin de savoir ce qui est travaillé au sein de la structure. En fait les élèves en initial travaillent au sein de l'établissement sur les compétences qui sont travaillées en entreprise par les apprentis. S'il y a plusieurs apprentis, créer un livret type Entreprise pour essayer de proposer les compétences à travailler lorsque l'apprenti n'est pas à l'établissement.

L'apprenti fait 35h par semaine possibilité de modularité sur le mois.

Prévoir l'emploi du temps.

Construire un livret d'apprentissage : fiches d'objectifs, suivi de progression.

Lien obligatoire avec l'entreprise : au minimum au début, en cours et à la fin.

Il semble que les enseignants peuvent enseigner à des apprentis, dans la limite de 50 % de l'effectif de la classe car ils sont en formation initiale. L'enseignant perçoit son traitement dans les mêmes conditions que précédemment par l'Éducation Nationale si l'effectif d'élèves issus de la voie scolaire est supérieur à la moitié des élèves + 1.

Un reversement au rectorat d'une partie du coût des enseignants au pro rata du nombre d'apprentis et des heures en mixité qu'ils ont reçus est envisagé. Il s'agit d'éviter le double financement coût contrat versé par l'OPCO et enseignant financé par l'EN.

Comment ouvrir un CFA ?

Un LP devient-il automatiquement CFA ?

Un collège peut-il ouvrir un CFA Financement ? Modalités

Comment créer un CFA ? Quelles sont nos obligations ?

« Peut-on créer un centre de formation dans tout établissement afin de proposer entre autres une formation de L en contrat de professionnalisation ? Ce centre permettrait-il également de proposer des formations vers des enseignants ou vers des personnels OGEC ? Comment se calcule le prix de vente d'une formation en contrat de professionnalisation ? »

Tout LP peut devenir UFA ou CFA.

Pour créer un CFA, il suffit de :

1. Modifier les statuts OGEC en Assemblée Générale extraordinaire

Article 3 : L'Ogect peut se livrer à toute activité de gestion se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation, y compris la formation en apprentissage et la culture sous toutes leurs formes et d'une manière générale se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.

2. Faire une déclaration d'activité à la DIRECTTE à partir d'une première action de formation, remplir le CERFA et une convention avec une structure.

À noter à partir du 1^{er} janvier 2022 pour les lycées et CFA existants au 5 septembre 2018, (2021 pour les CFC et nouveaux CFA purs) pour bénéficier de fonds publics ou de fonds de l'opérateur de compétences, le CFA devra détenir une certification qualité.

Un collège peut ouvrir un CFA, mais quel intérêt ?

Lorsque l'on possède un CFC, on peut proposer des formations aux enseignants, ainsi qu'aux personnels OGEC. Les tarifs sont soit définis sur un mode contractuel soit à partir des montants fixés par les branches, notamment pour l'apprentissage.

Peut-on construire un parcours par des modules de formation différenciés ?

C'est possible pour des BTS et à l'étude pour le lycée professionnel.



Comment prospecter les futurs employeurs? Qui s'en occupe?
Quels moyens pour des petites structures qui n'ont pas les épaules assez larges pour financer un temps, même partiel?
Comment entrer en contact avec les branches professionnelles?
Comment faire si elles sont nombreuses à pouvoir solliciter la formation Pro (ex pour la vente)?

On peut envisager de créer des plaquettes afin de proposer aux entreprises les formations que le CFC ou le CFA réalisent. On se retrouve dans une démarche commerciale. Il vaut mieux envisager de recruter quelqu'un au sein de l'OGEC ou en réseau (par exemple sur un bassin de l'emploi) pour faire de la prospection et qui possède des techniques de vente.

Pour les petites structures, il faut essayer de travailler en interne mais il faut bien penser que c'est un travail conséquent. Cela paraît difficilement réalisable.

Pour entrer en contact avec les branches professionnelles, on peut s'adresser directement

aux entreprises du secteur, qui elles peuvent avoir des besoins de formation. On peut regarder également des sites où se trouvent des « appels d'offres » (dematis, carif). Sur ces sites, le CFC peut déposer des offres de formation.

Une solution est de prendre « son bâton de pèlerin » et faire le tour du tissu local afin de savoir si la formation intéresse les entreprises et proposer un projet au plus proche de ce que veut le professionnel.

Plusieurs établissements peuvent mettre des moyens en commun pour mutualiser le financement de services communs de relation aux entreprises.



**Quel statut pour l'enseignant formateur? Comment se fait son évolution? Quelle différence d'accueil entre un apprenti et un Formation initiale en termes de locaux (ex salle pour déjeuner en autonomie?...)
Règlement intérieur d'un apprenti par rapport à un élève en formation initiale**

Communication sur le salon auprès des chefs d'établissement.

Nous sommes en attente d'un FAQ qui précisera les modalités des acteurs de la formation. Un enseignant pourra enseigner devant un groupe mixte, un formateur ne le pourra pas.

La question du règlement intérieur reste propre à chaque établissement. Un jeune en statut scolaire reste un élève, un jeune en apprentissage possède un statut de salarié. On doit pouvoir envisager un règlement à part comme un règlement identique, cela dépend de la structure et cela dépend du projet d'établissement.

APPEL AUX ADHÉRENTS

Autant d'établissements, autant de projets différents...

Les réalités de l'enseignement catholique sont diverses et variées.

Vos établissements sont riches :

- d'initiatives pédagogiques et éducatives en collège, en lycée, en Enseignement supérieur dans la formation initiale, continue et en apprentissage
- de projets immobiliers etc.

Nous souhaitons aller à votre rencontre pour découvrir votre réalité, pour échanger et valoriser vos projets. Si vous le souhaitez, ce partage fera ensuite l'objet d'un article dans notre bulletin.

*N'hésitez pas à nous inviter
pour découvrir toutes ces particularités !*

Pour cela, il suffit d'adresser un mail à Christelle BOHOTINEANU : contact@synadic.fr
et nous prendrons contact avec vous afin de définir les modalités.

Veille pédagogique

Source: www.education.gouv.fr

BOEN SPÉCIAL N°24 DU 13 JUIN 2019

La voie professionnelle au lycée

La voie professionnelle, une nouvelle voie vers l'excellence

Objectifs

Organisation des enseignements

L'accompagnement dès l'entrée dans la voie professionnelle

Entretiens personnalisés d'orientation

Les lycées des métiers

Les campus des métiers et des qualifications

BOEN SPÉCIAL DU 25 JUILLET 2019

Abrogation de programmes d'enseignement de la classe terminale des voies générale et technologique
Programme d'enseignement moral et civique de la classe terminale des voies générale et technologique

Programme de l'enseignement d'histoire-géographie de la classe terminale de la voie générale et de la classe terminale de la voie technologique

Programme de l'enseignement de mathématiques de la classe terminale de la voie technologique

Programme de l'enseignement de philosophie de la classe terminale de la voie générale et de la classe terminale de la voie technologique

Programme des enseignements des classes de première et terminale conduisant au baccalauréat technologique série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) : modification

Programme des enseignements de spécialité des classes de première et terminale conduisant au baccalauréat technologique série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) : modification

Programme des enseignements de spécialité de la classe terminale conduisant au baccalauréat technologique série sciences et technologies de laboratoire (STL)

Programme des enseignements de spécialité de la classe terminale conduisant au baccalauréat technologique série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Programme des enseignements de spécialité de la classe terminale conduisant au baccalauréat



technologique série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

BOEN N°30 DU 25 JUILLET 2019

Baccalauréats général et technologique

Modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021

BOEN N° 34 DU 19 SEPTEMBRE 2019

Baccalauréats général et technologique

Nature et durée des épreuves terminales - session 2021

BOEN N° 35 DU 26 SEPTEMBRE 2019

Diplômes professionnels

Dispositions du Code de l'éducation relatives à la formation et à la préparation des diplômes professionnels : modification

CAP

Création et modalités de délivrance de la spécialité Assistant technique en milieux familial et collectif : modification

CAP

Unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général

CAP

Création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro

BAC PRO, BREVET PRO: Création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art



Au fil de ses longues années d'engagement politique, Jean-Louis DEBRÉ a, entre autres, occupé les postes de ministre de l'Intérieur, président de l'Assemblée nationale et président du Conseil constitutionnel. À quelques jours de l'anniversaire des 60 ans du vote de la loi bien connue de l'enseignement privé portée par son père, l'actuel président du Conseil supérieur des archives nous parle de sa carrière et de son amour de la chose publique.

Entretien avec Bruno RISPAL

NDLR : Cet entretien a été réalisé il y a plusieurs mois, bien avant le décès de Jacques CHIRAC, ce qui explique que Jean-Louis DEBRÉ, l'un de ses grands amis, n'en parle pas plus longuement.



Bruno RISPAL : Parmi toutes les responsabilités qui ont été les vôtres, y en aurait-il une qui sortirait du lot, que vous auriez préférée, pour laquelle vous auriez un souvenir plus intense ?

Jean-Louis DEBRÉ : Toutes mes fonctions m'ont passionné. Elles étaient au cœur du fonctionnement de l'État et de la démocratie. Il y a, toutefois, une fonction que j'ai exercée durant plus de 15 ans et qui m'a profondément marqué : c'est celle de juge d'instruction, spécialisé dans la délinquance organisée, le grand banditisme.

J'étais un jeune homme, préservé par sa famille, si l'on peut le dire ainsi, qui se retrouve au cœur de la violence, de la mort, des bombes et des voitures piégées, face à des personnages qui sont, au sens littéral du mot, exceptionnels. Je crois que, dans la vie, on côtoie beaucoup de copies et très

peu d'originaux. J'ai vu alors des personnages, évidemment condamnables, qui semblent venir d'un autre monde. Ce sont des années qui m'ont véritablement fasciné.

D'autres fonctions m'ont passionné... Maire d'une grande ville, par exemple, au cœur de tout ce qui peut se passer. Vous ne pouvez pas vous défausser sur d'autres, vos concitoyens comptent sur vous et, pour eux, vous êtes responsable.

Finalement, le point commun de toutes mes fonctions a été d'être confronté à des problématiques qui ne relèvent jamais de la routine.

Quand vous arrivez comme ministre de l'Intérieur et que, 8 jours plus tard, c'est l'attentat du métro Saint-Michel, que vous allumez la télévision le soir pour y voir des gens qui se baptisent « experts en terrorisme » et qui savent tout... Ils racontent à peu près n'importe quoi mais ce sont eux qui ont une parole forte et qu'on écoute. Je me suis dit que la société était construite sur des sables mouvants. Monsieur X, pseudo-expert, vient annoncer qui a posé la bombe et pour quelles raisons, comme si les terroristes avaient laissé une petite carte « *appelez-moi à ce numéro pour tout renseignement* » ! L'opinion publique oublie parfois que nous vivons dans un État de droit. Le problème n'est donc pas d'interpeller quelqu'un mais de le faire avec suffisamment de preuves pour pouvoir le mettre hors circuit.



Dans la fonction de président de l'Assemblée nationale, j'ai considéré, contrairement à une tradition française, que je n'appartenais plus à aucun parti politique au moment où je montais au « perchoir ». J'ai voulu favoriser le fait que, dans un système majoritaire, l'opposition puisse exister

et s'exprimer, par exemple grâce à une alternance des questions d'actualité ou en veillant à l'équilibre des temps de parole.

Enfin, lorsque j'ai pris la présidence du Conseil constitutionnel, il rendait moins de 10 décisions par an. À mon départ, il s'agissait plutôt de 140 décisions. J'avais pu convaincre le pouvoir politique de l'époque de transformer les conditions de saisine du Conseil, avec ce qu'on a appelé la Question Prioritaire de Constitutionnalité. Chaque justiciable, à l'occasion d'un procès et lorsqu'on lui oppose une loi, peut demander au Conseil constitutionnel de vérifier qu'elle ne porte pas atteinte au droit et aux libertés. C'est ainsi que nous avons pu annuler une loi ancienne. En son nom, Camille CLAUDEL, la maîtresse de RODIN, avait été internée durant 30 ans parce que sa famille ne voulait pas qu'elle sorte.

Il faut cependant bien comprendre que le Conseil n'est pas là pour faire la loi ; c'est le travail du Parlement. Un exemple : lorsque vous êtes saisi de la loi sur le mariage pour tous, vous constatez que, juridiquement, cela ne pose pas de problème. Vous pouvez penser ce que vous voulez sur le fond mais, au niveau du droit de la République, permettre le mariage entre deux personnes du même sexe ne vous enlève aucun droit.

B.R. : Vous parliez de vos rencontres judiciaires avec des gens sortant du commun. En politique, avez-vous également rencontré des personnes extraordinaires ?

J.-L.D. : En politique, il y a beaucoup de copies ! Ceci étant, on trouve aussi des personnages exceptionnels. Il ne s'agit pas d'approuver ou non leurs positions mais je pense à de GAULLE, à MITTERRAND. On peut ne pas aimer ce qu'ils ont fait, critiquer leur action mais c'étaient des hommes qui, par leur culture, sortaient de l'ordinaire. En travaillant comme je le fais actuellement sur la III^e République, je constate, et c'est une inquiétude, qu'il y avait jadis davantage de personnages de cette trempe : CLÉMENCEAU, POINCARÉ, Jules FERRY, Aristide BRIAND, GAMBETTA... Aujourd'hui, on en voit moins...

Dans le domaine des grands penseurs politiques, nous avons, sous la IV^e République, CAMUS,

SAINT-JOHN PERSE, SARTRE, MALRAUX, MAUROIS et bien d'autres. Aujourd'hui, on pense par Nabila ; c'est un appauvrissement !

Si j'essaie de trouver des explications, je constate que, jadis, les parlementaires avaient une culture historique, littéraire, que j'ai du mal à retrouver de nos jours dans les discours politiques. L'instantané a tout remplacé.

J'ai cependant rencontré des personnages extraordinaires. Il faut avoir, dans ce monde qui est le nôtre, la curiosité d'observer. Il y a quelques jours, j'étais à Rennes et je suis passé devant un café. Il faisait beau et deux jeunes étaient attablés. Le garçon et la fille se tenaient par la main. Et chacun, de sa main libre, utilisait son portable. Je suis allé les voir et je leur ai demandé s'ils avaient conscience d'être ridicules... Ils ont eu du mal à me répondre mais ça m'a fait du bien de le leur dire !

Le politique fonctionne un peu comme cela, sachant ce qui se passe en temps réel en Chine ou aux États-Unis, mais étant localement davantage dans la réaction que l'action, à vivre dans l'immédiateté des réseaux sociaux, sans prendre le recul nécessaire à tenter de comprendre ce qui s'est passé hier pour agir demain.

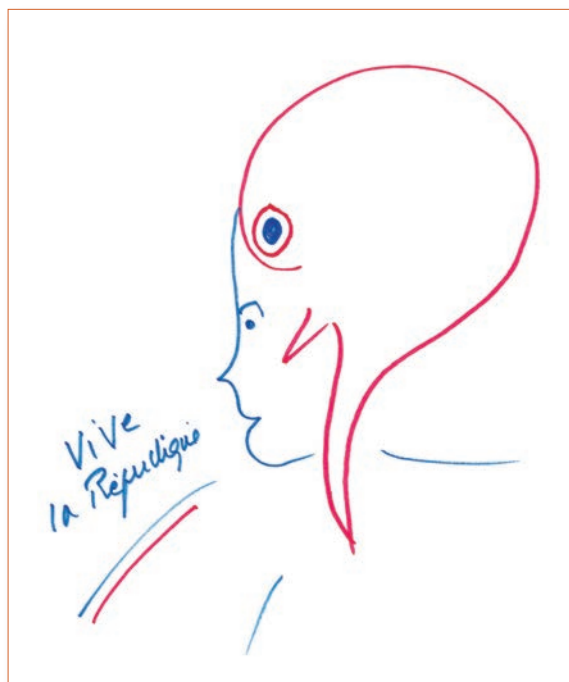
B.R. : N'avez-vous pas l'impression, alors, d'être pris en étau entre cette Constitution intemporelle que vous avez défendue et cette société qui bouge dans tous les sens ?

J.-L.D. : La société bouge, certes, mais il faut aussi pouvoir en organiser le fonctionnement. La Constitution sert à donner une architecture d'ensemble.

B.R. : Vous paraît-elle toujours actuelle ou faudrait-il en changer ?

J.-L.D. : On peut l'adapter, on peut la modifier mais il faut savoir ce que l'on veut ! J'entends, depuis très longtemps, dire qu'il faut aller vers une VI^e République. Pourquoi pas ? Mais quels seraient ses traits ? Si c'est pour ressembler à la IV^e où les gouvernements tenaient six mois et où il ne se passait rien, à quoi bon ? Il y a un personnage qui a tout compris : c'est François MITTERRAND.

Il a voté contre le retour de de GAULLE, contre la Constitution de 1958, contre l'élection du Président de la République au suffrage universel, il a proposé, dans son programme électoral, de réformer de fond en comble la Constitution. Ensuite, quand il a été élu, c'est le seul qui n'a rien touché ! Il a compris qu'il faut que celles et ceux qui ont la légitimité de gouverner en aient les moyens.



B.R. : Votre père a travaillé à l'écriture de cette constitution que vous avez ensuite défendue. Diriez-vous que c'est une affaire de famille, chez les Debré ?

J.-L.D. : Je dirais volontiers que, chez les Debré, il y a un rapport particulier avec la république. J'appartiens à une petite famille juive d'Alsace qui, en 1808, a pu prendre un nom et a choisi de s'appeler DEBRÉ. Mon arrière-grand-père, lorsqu'il avait 18 ans, a choisi la France et la république, parce que ces dernières ont donné un statut aux juifs. Mon grand-père, Robert DEBRÉ, a fait également ce même choix en 1914, en portant l'uniforme, en allant à la guerre comme poilu. En 1940, mon père et mon grand-père vont choisir de s'engager dans la résistance. Après la guerre, mon père choisit de GAULLE. Nous avons donc un rapport particulier avec la république, mais sans options de droit ou de gauche ; il y a un patriotisme républicain.

B.R. : On vous connaît, donc, engagé pour la république. On vous connaît également capable de faire de l'humour, de participer aux Grosses Têtes sur RTL. L'humour, en politique, est-il encore possible aujourd'hui ?

J.-L.D. : C'est ma personnalité: j'aime l'humour, je pense que la vie doit être quelque chose de joyeux. Il faut rire, il faut faire rire! La vie n'est pas synonyme de tristesse. On peut faire passer beaucoup de choses par l'humour.

Mais derrière cela, il y a un point qui est très important pour moi et qui correspond à une phrase que j'ai entendue de mon père. Le 8 mai 1995, Jacques CHIRAC est Président de la République élu mais pas encore en exercice. Après avoir assisté aux manifestations, aux Champs-Élysées, en compagnie de François MITTERRAND, il passe voir mon père pour lui annoncer ce qui est encore confidentiel: que je serai ministre de l'Intérieur. Le soir même, mon père m'a dit: « *Souviens-toi d'une chose: tu seras plus longtemps ancien ministre que ministre* ». C'est tellement vrai! Lorsque vous avez une fonction importante, au sein de la République ou ailleurs, il faut se convaincre que ce n'est que passer, ce qui vous permet de prendre une certaine distance entre vous-même et votre fonction.



B.R. : Pensez-vous que l'humour fait apprendre cette distance ?

J.-L.D. : L'humour permet certainement ce détachement. Faire de l'humour veut dire également que l'on accepte que d'autres en fassent sur vous. Dans la mesure où celui-ci n'est pas malhonnête, il me fait rire.

J'ai une grande affection, quasi filiale, pour Jacques CHIRAC, mais j'aimais beaucoup imiter sa voix en sa présence. Ça n'enlève rien à la profondeur des sentiments que j'ai pour lui.

B.R. : Puisque vous parliez de votre père, venons-en à cette loi qui porte son nom et qui est si importante pour l'enseignement privé. Elle fête ces jours-ci ses 60 ans. Gardez-vous un souvenir particulier du travail de votre père, à l'époque, sur cette loi ?

J.-L.D. : Je conserve assez peu de souvenirs personnels. Il faut bien garder à l'esprit que la querelle religieuse et scolaire avait empoisonné la vie politique de la IV^e République. Cette opposition permanente du maire et du curé, ces vengeances perpétuelles, étaient ridicules. D'autant plus que la France, dès le lendemain de la guerre, avec des besoins d'éducation. L'idée de la loi Debré correspond à une laïcité apaisée. On évoque souvent la loi de 1905. Mais cette loi, c'est celle de la liberté de conscience qui fait que l'on respecte toutes les croyances et que vous ne pouvez pas être critiqués ou sanctionnés en fonction de votre religion.

Finalement, avec cette loi, mon père s'inscrit dans une certaine tradition: Jules FERRY, la séparation des Églises et de l'État. L'État laïque n'empêche pas la présence d'aumôniers de toutes les confessions dans les lycées. Dans ce grand service public de l'éducation nationale, l'idée de la loi de 1959 est de permettre aux établissements privés, pas obligatoirement confessionnels, de conclure avec l'État un certain nombre de contrats. Si les établissements choisissent un contrat, simple ou d'association, comme dans tout contrat, il y a des obligations pour les deux parties. Ces obligations, vous les connaissez mieux que moi. On passe alors d'une guerre à une situation contractuelle de coexistence. J'ajoute que dans cet enseignement privé, même confessionnel, les établissements doivent pouvoir accueillir des enfants de toutes les religions ou ceux qui n'ont aucune.

Par la suite, c'est l'opposition de deux concepts de laïcité qui va, cette fois, empoisonner la vie politique française.

B.R. : Les débats ayant continué par la suite, la loi n'aurait donc pas tout réglé...

J.-L.D. : On l'a bien vu lorsque, du temps de François MITTERRAND, on a voulu porter atteinte à la loi sous couvert de la compléter. Ça n'a pas marché parce que, finalement, les contrats d'association fonctionnent. Aujourd'hui, à part quelques extrémistes qui font le charme de notre société, on ne remet pas tout en cause.

Ce que je pourrais souhaiter, c'est que les problèmes éventuels, par exemple avec les collectivités locales, puissent se traiter de manière apaisée. On a suffisamment, en France, d'interrogations sur l'avenir ou de problèmes à traiter sans déclencher une nouvelle guerre scolaire. Aux ultras des deux côtés, je dis : « restez chez vous ! ».

Il se peut que l'une des
factions de l'histoire, ait de
donner, aux hommes et
aux femmes, conscience de la fraude
qu'ils ignorent en eux —

Bonne chance —

Mhé'

Novembre 2018

L'écho des savanes scolaires

Ou le monde d'Anne-Sophie

Chers amis syndiciens,

Au moment où je rédige ces quelques lignes, je sors de la période de la rentrée et elle me donne envie de vous parler des nouveaux élèves de 6^e. J'allais écrire « des petits 6^e ». Nous avons probablement tous les mêmes, mais ils me font, quand même, bien sourire. Au moins dans les premières semaines.

Petite revue de détail(s).

Il y a ceux qui sont stressés, perdus au milieu de l'océan du seul couloir qui existe dans l'établissement, sans savoir s'il faut tourner à droite ou à gauche et qui posent des questions à la limite entre l'absurde et le surréaliste : « *Quand ça sonne, il faut entrer ou sortir ?* ».

Il y a ceux qui pleurent le premier jour parce qu'ils ne sont pas dans la classe de leur meilleur ami de primaire et qui, deux semaines plus tard, ne lui adressent même plus la parole pendant les

récréations. Parce qu'il faut bien comprendre que la cheffe d'établissement, pas fine pour deux sous, refuse obstinément tout changement de classe.

Il y a ceux qui s'attardent, à la fin du cours, pour raconter leur vie, celle de leurs parents, de leurs cousins et donner des informations essentielles sur la santé de leur chien.

Il y a celui (ils sont peu nombreux...) qui, sous prétexte de se lancer dans de l'humour avec les enseignants, tient des propos d'une (trop) grande familiarité.

Il y a ceux qui interpellent la directrice, qui passait par là, pour lui dire à quel point les premiers jours se passent bien. Ce à quoi elle répond : « *Pourvu que ça dure !* ».

Il y a ceux qui paniquent vraiment parce qu'un enseignant leur a demandé de souligner le titre en vert et qu'ils n'ont pas de crayon de cette couleur.

Il y a celles (c'est plutôt féminin, comme comportement...) qui confondent l'entrée des toilettes avec le dernier salon à la mode où l'on cause, en empêchant les autres de passer.

Il y a celles qui croient être déjà en 3^e et qui passent 10 minutes à chaque pause à se recoiffer/ remaquiller.

Il y a ceux dont les parents restent scotchés à la grille chaque matin pour être certains qu'il ou elle ne soit pas enlevé(e) par des extraterrestres une fois arrivé(e) sur la cour de l'établissement.

Il y a celui (un seul, cette année) qui, le jour de la rentrée, alors que je fais l'appel et qu'il me rejoint, se voit poursuivi par sa mère au cri de: « *Tu as oublié ton sac !* ».

Il y a celles et ceux qui font des efforts vestimentaires, de coiffures avec tresses, de maquillage, de brosse de dents, le jour de la photo de classe et qui ressortent leurs hardes le lendemain. Non, je ne juge personne sur ses vêtements...

Il y a ceux qui n'ont pas compris mes propos sur l'interdiction du téléphone portable et qui confondent cabine des toilettes avec cabine téléphonique. Encore que, la cabine téléphonique, pour les générations actuelles...

Il y a ceux qui viennent à 12 au secrétariat pour accompagner un camarade et le protéger au cas où il se ferait violemment agresser par la secrétaire. Il y a ceux qui vont se présenter aux élections des délégués de classe afin de porter haut et fort leurs revendications et obtenir, enfin, des frites plus souvent au self et la fibre au foyer pour jouer à Fortnite pendant midi. Et qui risquent bien d'être élus.

Il y a la grande foule de tous ceux qui vont faire de leur mieux pour jouer le jeu, travailler, apprendre, faire leurs devoirs, acquérir des notions.

Finalement, c'est un vent de fraîcheur qui nous arrive en début septembre. Ils ont aussi cette capacité à nous étonner, à nous émouvoir. Même si certains nous énervent, ce n'est pas sans un léger pincement que nous les verrons partir, dans 4 ans. Ou plus tôt pour certains, mais c'est une autre histoire.

Une prochaine fois, nous parlerons des jeunes de 5^e, 4^e et 3^e, parce qu'il y a également beaucoup à en dire.

Bisous !

Anne-Sophie HOUPPAS,
Collège Notre-Dame de la Très Sainte Miséricorde
annso.ce2@gmail.com et [@annso_ce2](https://www.instagram.com/annso_ce2)





Comment vivre « Christus vivit », les jeunes se racontent en vidéo

Dans notre dernier numéro, nous vous parlions de l'exhortation apostolique de Pape François: « Christus Vivit ». Maintenant le Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie, ainsi que le Dicastère pour la Communication lancent un projet en vidéo et pour les réseaux sociaux afin de partager l'expérience de « Christus Vivit » dans le monde. Comment passer de la théorie à la pratique ?

Tenter de décrire de quelle façon neuf chapitres et 299 paragraphes sont en train de changer la vie des jeunes pourrait être un exploit insurmontable pour un natif du numérique, habitué à exprimer l'enchevêtrement des sentiments avec un « smiley » et à partager ses opinions à la vitesse d'un tweet. Mais une étincelle a jailli, alliant la force des paroles du Pape à la « vocation » multimédia de ses interlocuteurs.

Ainsi, les neuf chapitres et 299 paragraphes de l'exhortation apostolique Christus Vivit, ont été condensés en 26 sections thématiques, chacune confiée à une fille ou un garçon de différentes nationalités afin de montrer quels fruits ces paroles produisent dans leur vie. Et c'est ici qu'intervient la nouveauté, pour arriver à une histoire faite non pas de papier mais d'images, construite sur une série de témoignages vidéo d'une minute environ.



Puzzle vidéo

Durant trois mois, chaque mardi et jeudi, deux courtes vidéos produites par les jeunes seront publiées et les impressions qu'ils communiqueront composeront autant de pièces d'un puzzle qui à la fin offrira une image du monde – celle de la génération des millenials - aux prises avec les questions de foi et l'impulsion de François donnée au début de l'exhortation apostolique: « *Le Christ est vivant* » et « *il vous veut vivant* » !

La suprématie du cœur

Le cardinal Kevin FARRELL, préfet du Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie, a lui aussi choisi la même méthode que les jeunes - une rapide réflexion en vidéo - pour lancer l'initiative et souligner, selon les mots de Saint Paul, une conviction: « *Vous-mêmes* », dit-il aux jeunes, « *vous êtes la lettre écrite dans votre cœur par l'Esprit de Dieu. Ce n'est pas tant ce qui est écrit sur le papier qui convaincra quelqu'un de suivre Jésus, mais ce qui est écrit dans le cœur de chacun de nous* ».

**Vous êtes
la lettre écrite dans
votre cœur par l'Esprit
de Dieu. Ce n'est pas
tant ce qui est écrit sur
le papier qui convaincra
quelqu'un de suivre
Jésus, mais ce qui
est écrit dans
le cœur de chacun
de nous.**

Libres de créer

Le mot d'ordre pour les jeunes concernés était: liberté. Il n'y avait pas de contraintes sur « comment » raconter et se raconter, si ce n'est celle de restituer, par des éclairs de fraîcheur et des expériences de vie vécues, la réflexion mûrie par le Pape après le Synode d'octobre 2018. Ainsi, les vidéos produites n'ont pas été retouchées sur la table de montage, afin de rendre visuellement plus attrayantes les différentes contributions parvenues de tous les continents, toutes en fonction de la sensibilité et de la capacité de chacun des jeunes concernés. Cette série de vidéos en sera la preuve, avec les formes plus ou moins raffinées des séquences réalisées avec le talent des vidéastes au cours de tournages sans fioritures particulières, mais juste pour être là et pour partager une pensée.



« Le Christ est vivant »

Liberté dans la créativité et donc spontanéité, car ce qui compte dans le projet « Christus Vivit », c'est le dénominateur commun qui découle des paroles des jeunes, garçons et filles. « *Le Christ est vivant* », disent-ils tous de différentes manières. Il est espérance, rêve et motivation. Et ces jeunes, comme dirait François, sont « *l'aujourd'hui de Dieu* ». Affaire à suivre...



<https://www.vaticannews.va/fr/vatican/news/2019-09/christus-vivit-promotion-video.html>

Raphaël THOMASSIN

Le Pape François lance **le Pacte éducatif** « en vue d'une humanité plus fraternelle »

« Reconstruire le pacte éducatif mondial »: tel est le thème de l'événement mondial qui se déroulera à Rome le 14 mai 2020, à destination des jeunes et de tous les acteurs du monde de l'éducation. Une initiative du Saint-Père, qui s'enracine dans l'Encyclique *Laudato Si'* et le document signé entre François et le Grand Imam d'Al-Azar à Aby Dhabi, le 4 février dernier. Quatre ans après la publication de son Encyclique *Laudato Si'*, le Pape François réitère son invitation « à dialoguer sur la façon dont nous construisons l'avenir de la planète et sur la nécessité d'investir les talents de chacun » en se concentrant sur le domaine de l'éducation.

Faire face à la perte des repères

Dans un message daté du 12 septembre le Saint-Père met en avant qu'il « *est plus que jamais nécessaire d'unir nos efforts sans une vaste alliance éducative pour former des personnes mûres, capables de surmonter les morcellements et les oppositions, et recoudre le tissu des relations en vue d'une humanité plus fraternelle* ». Dans un monde changeant, où les crises se multiplient et les paradigmes du passé sont rejetés « *sans discernement* », « *l'identité elle-même perd de la consistance et la structure psychologique se désintègre* », alerte François, se référant à *Laudato Si'*.

Le modèle d'un « village de l'éducation »

Dans ce contexte émerge la nécessité « *de construire un « village de l'éducation » où on partage dans la diversité, l'engagement à créer un réseau de relations humaines et ouvertes* ». Ce modèle éducatif proposé par le Pape se fonde sur un terrain « *assaini des discriminations grâce*

à l'introduction de la fraternité », comme indiqué « *dans le document (...) signé avec le Grand Imam d'Al-Azhar à Abou Dhabi, le 4 février dernier* ». Ce village promouvrait une « *éducation qui sache être porteuse d'une alliance entre toutes les composantes de la personne : entre l'étude et la vie ; entre les générations ; entre les enseignants, les étudiants, les familles et la société civile selon leurs expressions intellectuelles, scientifiques, artistiques, sportives, politiques entrepreneuriales et solidaires* », précise le Saint-Père.

Des étapes à suivre

François explique ensuite que le « *chemin commun du « village de l'éducation » doit franchir des étapes importantes* ». « *D'abord, avoir le courage de placer la personne au centre* », en signant un pacte « *qui donne une âme aux processus éducatifs formels et informels* » et s'inscrit dans un processus d'écologie intégrale. Puis il faut le « *courage d'investir les meilleures énergies avec*

créativité et responsabilité », en s'appuyant sur un large réseau de relations, « jusqu'à former un nouvel humanisme ». Enfin le Pape évoque le « courage de former des personnes disponibles pour servir la communauté », car le service « est un pilier de la culture de la rencontre ».

Rendez-vous à Rome le 14 mai 2020

Mais la première étape concrète consistera en « un événement mondial », le 14 mai 2020, qui aura pour thème : « Reconstruire le pacte éducatif mondial », indique le Souverain Pontife. François souhaite rencontrer ceux qui travaillent « dans le domaine de l'éducation à tous les niveaux des

disciplines et de la recherche ». Il invite aussi les jeunes à participer à cette rencontre, mais plus largement, il « lance un appel à des personnalités publiques qui occupent des postes à responsabilité au niveau mondial et qui ont à cœur l'avenir des nouvelles générations »

En conclusion de son message, le Pape enjoint à « regarder l'avenir avec espérance », à « cultiver ensemble le rêve d'un humanisme solidaire, répondant aux attentes de l'homme et au dessein de Dieu. »

Raphaël THOMASSIN



<https://www.youtube.com/watch?v=MQwpKS3knxU>

MESSAGE DU PAPE FRANÇOIS À L'OCCASION DU LANCEMENT DU PACTE ÉDUCATIF

Chers amis,

Dans l'encyclique *Laudato si'*, j'ai invité tout le monde à collaborer pour sauvegarder notre maison commune, en relevant ensemble les défis qui nous interpellent. Quelques années plus tard, je réitère mon invitation à dialoguer sur la façon dont nous construisons l'avenir de la planète et sur la nécessité d'investir les talents de chacun; chaque changement nécessite, en effet, un parcours éducatif pour faire mûrir une nouvelle solidarité universelle et une société plus accueillante.

À cette fin, je souhaite promouvoir un événement mondial, le 14 mai 2020, qui aura pour thème : « Reconstruire le pacte éducatif mondial ». Cette rencontre ravivera l'engagement pour et avec les jeunes générations, en renouvelant la

passion d'une éducation plus ouverte et plus inclusive, capable d'une écoute patiente, d'un dialogue constructif et d'une compréhension mutuelle. Il est plus que jamais nécessaire d'unir nos efforts dans une vaste alliance éducative pour former des personnes mûres, capables de surmonter les morcellements et les oppositions, et recoudre le tissu des relations en vue d'une humanité plus fraternelle.

Notre monde contemporain est en constante transformation; il est traversé par de multiples crises. Nous vivons un changement d'époque: une métamorphose non seulement culturelle mais aussi anthropologique qui engendre de nouveaux langages et rejette, sans discernement, les paradigmes qui nous sont offerts par l'histoire. L'éducation se heurte à ce que certains appellent « rapidación »,

qui emprisonne l'existence dans la spirale de la vitesse technologique et numérique, en changeant constamment les points de référence. Dans ce contexte, l'identité elle-même perd de la consistance et la structure psychologique se désintègre face à un changement incessant qui « contraste avec la lenteur naturelle de l'évolution biologique » (Laudato si', n. 18).

Or, chaque changement exige un parcours éducatif impliquant tout le monde. Pour cette raison, il est nécessaire de construire un « village de l'éducation » où on partage, dans la diversité, l'engagement à créer un réseau de relations humaines et ouvertes. Un proverbe africain dit qu'« il faut tout un village pour élever un enfant ». Ce village, nous devons le construire comme condition pour éduquer. Tout d'abord, le terrain est assaini des discriminations grâce à l'introduction de la fraternité, comme je l'ai indiqué dans le document que j'ai signé avec le Grand Imam d'Al-Azhar à Abou Dhabi, le 4 février dernier.

Dans un tel village, il devient plus facile de trouver une convergence mondiale en vue d'une éducation qui sache être porteuse d'une alliance entre toutes les composantes de la personne : entre l'étude et la vie ; entre les générations ; entre les enseignants, les étudiants, les familles et la société civile selon leurs expressions intellectuelles, scientifiques, artistiques, sportives, politiques, entrepreneuriales et solidaires. Une alliance entre les habitants de la Terre et la « maison commune » à laquelle nous devons sauvegarde et respect. Une alliance génératrice de paix, de justice et d'accueil entre tous les peuples de la famille humaine ainsi que de dialogue entre les religions.

Pour atteindre ces objectifs mondiaux, le chemin commun du « village de l'éducation » doit franchir des étapes importantes. D'abord, avoir le courage de placer la personne au centre. À cette fin, il est nécessaire de signer un pacte qui donne une âme aux processus



éducatifs formels et informels, lesquels ne peuvent ignorer le fait que tout, dans le monde, est intimement lié et qu'il est nécessaire de trouver, selon une saine anthropologie, d'autres façons de comprendre l'économie, la politique, la croissance et le progrès. Dans un parcours d'écologie intégrale, la valeur spécifique de chaque créature est mise au centre, en relation avec les personnes et avec la réalité qui l'entoure, et un mode de vie qui rejette la culture du déchet est proposé.

Toutes les institutions doivent se laisser interroger sur les finalités et les méthodes selon lesquelles elles s'acquittent de leur mission formatrice.

Une autre étape est celle du courage d'investir les meilleures énergies avec créativité et responsabilité. La proposition confiante ouvre l'éducation à des projets à long terme qui ne s'enlisent pas dans des conditions statiques. Ainsi, nous aurons des personnes ouvertes, responsables, prêtes à trouver le temps d'écouter, de dialoguer et de réfléchir, et capables de tisser des relations avec les familles, entre les générations et les différentes expressions de la société civile, jusqu'à former un nouvel humanisme.

Une étape supplémentaire est celle du courage de former des personnes disponibles pour servir la communauté. Le service est un pilier de la culture de la rencontre: « cela signifie se pencher sur qui est dans le besoin et lui tendre la main, sans calculs, sans crainte, avec tendresse et compréhension, comme Jésus s'est penché pour laver les pieds des apôtres. Servir signifie travailler aux côtés des plus nécessiteux, établir

tout d'abord avec eux des relations humaines, de proximité, des liens de solidarité ». Dans le service, nous faisons l'expérience qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir (cf. Ac20, 35). Dans cette perspective, toutes les institutions doivent se laisser interroger sur les finalités et les méthodes selon lesquelles elles s'acquittent de leur mission formatrice.

C'est pourquoi je désire vous rencontrer à Rome, vous tous qui, à divers titres, travaillez dans le domaine de l'éducation à tous les niveaux des disciplines et de la recherche. Je vous invite à promouvoir ensemble et à mettre en œuvre, par le biais d'un pacte éducatif commun, ces dynamiques qui donnent un sens à l'histoire et la transforment de manière positive. Avec vous, je lance un appel à des personnalités publiques qui occupent des postes de responsabilité au niveau mondial et qui ont à cœur l'avenir des nouvelles générations. J'ai confiance: elles accueilleront mon invitation. Je vous lance également un appel à vous, les jeunes, à participer à cette rencontre et à sentir toute votre responsabilité dans la construction d'un monde meilleur. Notre rendez-vous est fixé au 14 mai 2020 à Rome, dans la salle Paul VI du Vatican. Une série de séminaires thématiques, dans différentes institutions, accompagnera la préparation de cet événement.

Cherchons ensemble à trouver des solutions, à lancer sans aucune crainte des processus de transformation et à regarder l'avenir avec espérance. J'invite chacun à être protagoniste de cette alliance, en prenant un engagement personnel et communautaire pour cultiver ensemble le rêve d'un humanisme solidaire, répondant aux attentes de l'homme et au dessein de Dieu.

Je vous attends et, dès à présent, je vous salue et vous bénis.

Du Vatican, le 12 septembre 2019
FRANÇOIS

Le quotidien (re) traité

Au cours de cette nouvelle année scolaire, chacun sera confronté aux différentes obligations dictées par les circulaires, les ordonnances et les contraintes de tous ordres. S'agit-il, pour autant, d'un carcan qui limite nos initiatives? On pourrait le croire mais ce serait sans compter sur...

Le pouvoir de la porte noire

Il était une fois, au pays des mille et une nuits, un Roi très critiqué pour ses actes de guerre. Une fois qu'il avait fait prisonniers tous ses ennemis, il les réunissait dans une grande salle et criait :

« Je vais vous donner une dernière chance. Regardez tous à droite. »

Tous tournaient la tête vers une rangée de soldats armés d'arcs et de flèches, prêts à leur tirer dessus.

« Maintenant, regardez tous à gauche » disait le Roi.

Dans cette direction, les prisonniers pouvaient apercevoir une gigantesque porte noire incrustée de crânes humains sanguinolents, de mains décharnées, de morceaux de cadavres en putréfaction. Bref, une porte d'aspect infernal... qui les faisait frissonner d'horreur.

Le Roi se positionnait au centre de la salle.

« Écoutez-moi tous ! Que désirez-vous le plus ? Mourir transpercés par les flèches de mes archers ou bien tenter votre chance et passer le seuil de la porte noire ? Décidez-vous et je respecterai votre choix ! »

Tous les prisonniers adoptaient le même comportement. Au moment de se décider, ils approchaient de la porte noire, lui jetaient un regard tourmenté et se prononçaient en tremblant :

« Nous préférons mourir sous tes flèches ! »

Aucun d'entre eux n'osait ouvrir la porte noire, imaginant quel insoutenable destin il trouverait derrière elle...

Un jour la guerre fut terminée et un soldat, qui faisait partie du peloton d'exécution des archers, osa interroger le Roi :



« Tu sais, grand Roi, je me suis souvent demandé ce qu'il y avait derrière la porte noire ? »

Le Roi répondit :

« Tu te souviens que je donnais toujours le choix aux prisonniers. Ils pouvaient pousser la porte noire ou opter pour une mort certaine. Eh bien, toi, tu vas ouvrir la porte noire ! »

Le soldat, frémissant, s'exécuta et la porte noire tourna sur ses énormes gonds. Un pur rayon de soleil balaya le sol dallé. Alors le soldat ouvrit la porte en grand et la lumière inonda la salle. Elle provenait d'un paysage verdoyant. Puis, le soldat vit un chemin qui montait au milieu des arbres et il comprit que ce chemin était celui de la Liberté !

Et à la réflexion, n'aurions-nous pas tous une porte noire dans l'esprit ? Pour les uns, c'est la peur de l'inconnu, pour les autres la crainte du risque ou celle d'être face à un chantier trop important. En fait, comme le disait Franklin ROOSEVELT : « la seule limite de nos réalisations de demain, ce sont nos doutes d'aujourd'hui ! ».

Je vous invite donc à oublier toutes vos croyances « limitantes » et à « ouvrir vos portes noires » en mettant en pratique cette belle maxime de Thomas EDISON :

« S'il existe un moyen de mieux faire... trouvez-le ! »

Patrick BARON

Tarte au potimarron et roquefort

Ingrédients

1 rouleau de pâte brisée
1 potimarron (environ 20 cm de diamètre)
1 oignon
150 g de roquefort
100 g de comté râpé
3 œufs
3 cuillères à soupe de crème fraîche
20 cl de lait ou eau
Poivre, sel, muscade râpée, huile d'olive

Préparation

- Éplucher, vider et découper en cubes le potimarron.
- Dans une grande poêle, faire revenir l'oignon haché dans 2 cuillères d'huile d'olive, ajouter le potimarron coupé en cubes. Laisser cuire à feu doux environ 15 minutes en ajoutant de temps à autre une cuillère d'eau pour éviter que le tout n'attache.
- Pendant ce temps, préparer l'appareil à quiche en mélangeant dans un saladier les œufs, la crème, le lait et le Comté râpé. Saler, poivrer, ajouter la muscade.
- Étaler la pâte dans 1 moule de 29 cm de diamètre environ, émietter le Roquefort sur la pâte. Étaler sur l'ensemble le potimarron cuit grossièrement réduit en purée et verser la préparation sur le tout. Lisser à la fourchette.
- Enfournez à Thermostat 6-7 (180-210 °C) pendant 30 à 40 minutes







« Si tu veux construire un bateau, ne rassemble pas tes hommes et femmes pour leur donner des ordres, pour expliquer chaque détail, pour leur dire où trouver chaque chose. Si tu veux construire un bateau, fais naître dans le cœur de tes hommes et femmes le désir de la mer. »

Antoine de Saint-Exupéry

S y n a d i c
2-4, rue Chaintron
92120 MONTROUGE
Tél. 01 55 48 04 57
Fax: 01 55 48 04 58
contact@synadic.fr
www.synadic.fr

